

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

FEVRIER 1761.



A LUXEMBOURG,

Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

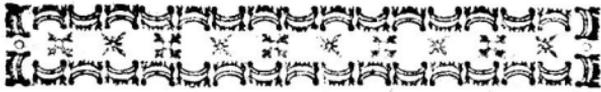
M. D C C. L X I.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Approbation
du Commissaire Examineur.*

AVIS AU PUBLIC:

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière de feu le r. Chevalier, qui a seul le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

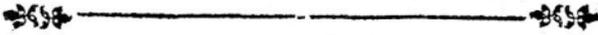
On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions; un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux Historiques, Politiques & Littéraires, entre autres, Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux: Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Père Nicéron, Barnabite, à présent 44 vol.: Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24 volumes en 41 parties, & continué: Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18 vol.: & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12 Tomes 27 parties in 8°. nouv. édit. revûe par Mr. de Casumat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34 tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique, à présent 45 Volumes.



LA CLEF
DU CABINET
DES
PRINCES DE L'EUROPE

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

FEVRIER 1761.



ARTICLE PREMIER.

*Contenant quelques nouvelles de Litté-
ratures & autres Remarques curieuses.*

CE qui sert à l'instruction & à l'utilité
trouve constamment le bon accueil du
Public. Les Mémoires donnés dans nos
Journaux sur l'Agriculture, sur les Scien-
ces, sur les Arts, sur la Population en ayant été
bien reçus, nous continuerons à y faire paroître
ce qui se présentera de bon en ces matières. Il
faut par conséquent parler non-seulement avec
éloge, mais avec une sorte de vénération, d'un

Mémoire sur les défrichemens. C'est un *in-douze* de 320 pages imprimé à Paris sur la fin de l'année dernière. Un Militaire, homme de condition, en est l'Auteur. Il fait les intervalles de ses Campagnes pour améliorer l'Agriculture dans les terres qu'il tient de ses Ancêtres. Il descend, pour cela, dans tous les détails champêtres & mécaniques, dont la réflexion & l'expérience lui ont prouvé l'utilité. Il anime son récit de vûes patriotiques, de sentimens d'humanité, de projets où la bienfaisance a plus de part encore que l'intérêt public & particulier. Il traite d'eux tout ce sujet sans faste, sans prétentions, sans enthousiasme. Sa manière est douce, modeste, claire & instructive.

Ce Mémoire comprend deux Parties; la première, purement de pratique, expose la méthode des diverses façons de défricher les différentes espèces de terres. La seconde, mêlée de pratique & de spéculation, contient l'histoire des défrichemens de l'Auteur, & propose des moyens d'encouragement pour étendre & multiplier les mêmes travaux. Il nous est impossible de représenter les détails de la première Partie, & c'est assez d'en donner une idée sommaire.

L'Auteur raisonne d'abord sur ce qui peut faire connoître la nature & les qualités des terrains. Il faut sonder à huit ou dix pieds : la forme de la sonde & la manière de l'employer sont deux points expliqués & placés même sous les yeux dans une planche gravée. Il importe après cela de combattre les ennemis, & de détruire les obstacles de la nouvelle culture : ces ennemis sont sur-tout la quantité excessive de gibier, qui dévaste les grains, les plantes, les bois. Combien de terres *d'un grand produit ont*
entièrement

entièrement changé de face, parce qu'elles ont été livrées à la discrétion du gibier ! Il faut donc écarter, par tous les moyens permis, ces mauvais voisins : leçon peut-être plus aisée à donner qu'à exécuter, si ce n'est qu'on ne soit soi-même grand Seigneur, maître de la Chasse dans un canton, ou qu'on n'ait l'humanité de permettre aux particuliers les voyes de fait contre l'invasion des bêtes fauves & des lapins.

Quant aux principaux obstacles qui se rencontrent dans les défrichemens, on fait que c'est l'eau, les pierres, les racines. L'Auteur indique en peu de mots les moyens de vaincre ces difficultés, puis il passe à la qualité des terres incultes. Croit-on que la France est encore dans près de sa moitié, comme la Sibirie, sauvage, déserte, aride ? On y voit des landes, des bruyères, des sables vifs & brûlans, &c. Cependant il n'y a point de sol qu'on ne puisse améliorer, changer même & rendre fertile. On distingue ici les terres mauvaises, les terres médiocres, & les bonnes terres. *L'ordre des défrichemens exige & suit cette gradation.*

Par les façons & les labours qu'on donne aux mauvaises terres, on vient à bout de leur faire porter du Sarrasin, du Bois, (sur-tout des Sappins ;) & en les améliorant par des engrais, on les met en état de donner des légumes, du seigle, & même de très-beau bled. Il faut suivre ici la méthode de l'Auteur : on travaille sur un mauvais fonds, c'est le cas du *labor improbus*, & des attentions d'un Maître résolu de créer, en quelque ensorte, une nouvelle terre.

Il y a plus d'avantages dans les terrains médiocres. Ils produisent ordinairement de la lan-

de, de la bruyère, des fougères, des ronces &c. le tout entremêlé d'herbes. Les Provinces de France sont pleines de ces sortes de campagnes ; & l'Auteur les défriche par l'opération de l'*Ecobuë*. Elle consiste à peler la terre, à rassembler & brûler les gazons qu'on a enlevés. Les cendres qui en proviennent, fertilisent ces terrains : Avec quel intérêt l'Auteur parle de ces monceaux de cendres ! *Ils forment, dit-il, toute notre richesse ; plus on en aura, & plus le défrichement sera fertile.* Comme il importe de savoir *écobuer* les terres & les brûler, on insiste beaucoup sur ce point dans la première Partie de ce Mémoire. On décrit l'*Ecobuë* qui est une espèce de grande tranche recourbée, de 16 pouces de long sur 8 pouces & demi de large par en-bas, & de 3 pouces seulement auprès du manche. Toutes les pièces de cet outil sont aussi gravées ; & l'on n'oublie point d'avertir qu'on employe *le meilleur fer pour sa construction.* Il est aisé d'imaginer qu'après l'opération de l'*Ecobuë*, il faut encore bien des labours, des façons, des engrais pour ces terrains médiocres. L'Auteur entre dans tous les détails dont un entre-autres mérite bien de l'attention : il concerne l'art de faire des fumiers artificiels. On ne perdra rien de cette instruction.

Les bonnes terres en friche sont toujours le deshonneur des pays qui les possèdent. Ces terres sont grasses, argileuses, glaiseuses ; elles portent de grandes épines, de hautes bruyères, &c. Pour les défricher, on pratiquera aussi l'*Ecobuë* & le brûlement des gazons ; ensuite on pourra semer du froment dès la première année. On conçoit que, chemin faisant, l'Auteur parle des bonnes manières de labourer & de semer ;

mais

mais il ne distingue pas les différentes charruës, tant anciennes que nouvelles. Il *remarque seulement* que toutes *doivent ressembler à ces belles machines d'autant plus admirables qu'elles sont moins compliquées & plus simples.*

Dans la seconde Partie de son Mémoire, l'Auteur fait l'histoire de ses défrichemens. La maxime qu'il ne faut ni parler ni écrire de soi & de ses opérations, n'a point lieu dans un objet tel que celui-ci. Un Militaire qui feroit parade de ses proïesses ou de sa naissance, pourroit se rendre ridicule; mais on ne doit que des éloges à un bon Citoyen qui dit : *J'ai trouvé, dans la Terre de mes pères, beaucoup de terres incultes, beaucoup de fainés & de misérables; j'ai tâché de bonifier les terres, d'occuper les hommes, de chasser la misère.* Il n'y a point de faste à se cantonner dans une Province pour voir, de ses propres yeux, défricher des landes, travailler des manœuvres, croître de jeunes aïbres, revivre tout un canton qui périssoit auparavant d'inaction & d'indigence. C'est ce qu'a fait notre sage Auteur, & ce qu'il décrit ici, en nous retraçant presque cette belle vie qui méritoit d'être célébrée par un Poète tel que Virgile.

At secuta quies & nescia fallere vita,
Dives opum variarum : at lapsis otia fundis,
Spelunca, vivique lacus; at frigida Tempe, |
Mugitusque bonum, mollesque sub arbore somni
Non absunt : illic saltus, & iustra ferarum,
Et patiens operum, parvoque assueta juventus &c.
Georg. Lib. II.

C'est le résultat d'un travail de 22 ans que
notre

notre Auteur nous expose. Il avoit tout à faire ; ou plutôt tout à réformer. « Je me trouvois ;
 » pour ainsi dire , transporté au milieu d'une
 » Ile déserte ; il s'agissoit de faire chez moi un
 » établissement aussi neuf que les premières ha-
 » bitations de l'Amérique ; il y falloit de nou-
 » velles Loix : l'œconomie étoit un objet essen-
 » tiel dans une entreprise aussi couteuse & aussi
 » longue. Je convins aisément , avec les gens
 » du canton , de leurs gages qui ne sont pas or-
 » dinairement considérables dans cette Province
 » (d'Anjou) . . . Ces gens-là sont robustes &
 » très-peu sujets à maladies : tant il est vrai
 » que la frugalité contribué principalement à la
 » bonne santé ! » Comment des gens qui ne
 vivent que de *soupe au beurre* , de *légumes* , de
fruits , de *laitage* & de *gros pain* , qui ne mangent
 point de viande , & ne boivent point de vin ,
 seroient-ils malades ?

Il n'y a point d'espèce de culture que l'Auteur
 n'ait tentée dans ses terres. Outre les grains de
 toutes sortes , les plants d'arbres ont été multi-
 pliés comme à l'infini ; & les mûriers blancs
 n'ont pas été oubliés. Parler de Vers à soie &
 de Cocons aux Paysans de ce canton , eût été ,
 avant ce tems-là , un langage inintelligible. Au-
 jourd'hui la soie que l'Auteur envoie dévider à
 Tours , se trouve meilleure que celle de Provence
 & de Dauphiné. Imaginer des prix d'Agriculture
 pour ces Cultivateurs , auparavant très-paresseux
 & très-découragés , fut comme le chef-d'œuvre
 des réflexions de l'Auteur. Il voulut prendre ces
 gens-là du côté de l'intérêt & de l'amour-pro-
 pre. Il fit publier , en Janvier 1754 , qu'il don-
 neroit chaque année , le jour de l'Assomption ,
 deux Prix à ceux qui auroient fait venir le plus

beau Bled. Ces prix sont une somme d'argent assez considérable pour le pays, & une Médaille d'argent du poids & de la grandeur d'un écu de six livres. Après le rapport des Experts, la proclamation des Prix & des Vainqueurs est faite à l'issuë de la Messe Paroissiale. Ces Vainqueurs ont jusqu'à l'Assomption suivante une place distinguée dans le Chœur de la Paroisse, & *portent, pendant tout le cours de cette année, leur Médaille attachée à la boutonnière de leur habit avec un ruban verd qu'on leur donne en même-tems.* Au bout de l'année, d'autres Vainqueurs succèdent; mais la Médaille reste toujours à ceux qui l'ont gagnée. *Ils sont les maîtres d'en disposer, . . . mais il ne s'en trouve aucun, jusqu'à présent, qui ait voulu vendre sa médaille; tous la gardent comme un titre glorieux dans leur famille.* Ce seul mot répété dans les Palais des Grands pourroit leur apprendre ce que c'est que le cœur de l'homme, & combien il est aisé à la Politique de l'intéresser au bien commun. Voilà des Payfans qui ne boivent que de l'eau, & qui conservent, dans leur chaumière, une pièce d'argent, parce qu'ils la regardent comme une preuve de leur industrie & comme un titre d'honneur. Faut-il s'étonner après cela que les Laboureurs Chinois, à qui l'Empereur fait espérer le rang de Mandarin, & l'honneur de prendre du thé avec le Gouverneur de la Ville voisine, n'épargnent rien pour réussir dans les travaux de l'Agriculture.

L'Auteur de ce Mémoire étant Militaire de profession, la guerre de Bohême & de Bavière le retira de ses terres depuis 1742 jusqu'en 1748, mais il donna de si bons ordres, que les défrichemens commencés furent soutenus avec succès.

Dans

Dans les petits intervalles du service, au lieu de se livrer aux plaisirs ou au culte presque superstitieux de la fortune, il revenoit voir ses heurteuses campagnes, & donner le coup-d'œil important d'un Maître aussi respecté que chéri de ses Domestiques & de ses Vassaux. A la paix il reprit en plein les rênes de ce Gouvernement champêtre; & il ne paroît pas l'avoir quitté depuis ce tems-là. Il faudroit réunir, sous un coup-d'œil, toutes les particularités de cette culture, toutes les attentions de ce Seigneur intelligent, par rapport aux diverses parties d'amélioration, dont une terre considérable est susceptible. Prairies, Vignes, Jardins, Vergers, tout a été mis en valeur: Chaussées, Ponts, Chemins, Bâtimens, tout a été réparé, augmenté, embelli. C'est la lecture du Mémoire entier, qui fera connoître ce que peut un seul homme qui a du zèle, de l'application, du courage, & au-dessus de tout, le désir de chasser d'un canton la misère avec tous les désordres qu'elle entraîne.

De ce récit supérieur, pour l'importance, à toutes les collections d'Histoire qui surchargent nos Bibliothèques, l'Auteur passe à des observations tout-à-fait en grand; & c'est ce qui remplit tout le reste de son Ouvrage, depuis la page 249 jusqu'à la fin. Sous Henri IV. « les Traitans » demanderent au Baron de Rosny, s'il prétend » doit gouverner la France, comme il avoit conduit la Terre de Rosny: & ce grand homme » répondit que c'étoit son intention. » Son plan étoit juste. Les principes pour la » régie d'une Terre sont les mêmes que pour » celle d'un Etat; mais la façon de les appliquer est quelquefois différente. » Il convient donc soit à un Auteur tel que celui-ci, de donner
des

des ouvertures pour l'amélioration de toute l'économie politique, pour l'encouragement de l'Agriculture, la multiplication des bestiaux, le rétablissement des chemins, la meilleure manière de percevoir des subsides, la diminution du luxe dans la Capitale, le bannissement de la fainéantise & du libertinage, le progrès des Arts nécessaires & utiles, &c. Toutes ces choses sont représentées par notre Auteur avec autant de modestie que de vérité. Nous renvoyons pleinement à son Ouvrage, qui auroit tenu une place distinguée dans la Bibliothèque de Sparte; parce qu'il ne recommande que des travaux utiles, & qu'il ne peut qu'augmenter le bonheur public.

Un autre Ouvrage intitulé *l'Homme désintéressé*, pareillement *in-douze* de 288 pages & qui se vend aussi à Paris, paroît depuis le mois de Septembre dernier. On y voit que *l'Homme désintéressé* n'est point un de ces Politiques chagrins, qui voyant avec les yeux de la misanthropie le Gouvernement sous lequel ils sont nés, ne cessent d'en dire tout le mal qu'ils peuvent, exagèrent les défauts de sa constitution, dissimulent ses avantages, & déclament avec enthousiasme contre ce qui a le malheur d'appartenir à leur Nation. Ce n'est point un de ces esprits singulièrement hardis, qui, sans titre & sans mission, s'érigent en Réformateurs de l'Etat, donnent des demi-vûës pour des systèmes approfondis, & présentent des projets déçousus, des plans mal digérés comme les résultats d'une Politique supérieure. Il ne fait pas non-plus consister le mérite de sa politique à décrier indécemment le Clergé, à oublier le respect dû à la Religion, à débiter ces maximes impies que le libertinage
d'esprit,

*L'Homme
désintéressé.*

d'esprit met à la mode, & dont notre Littérature est malheureusement inondée. Bon Citoyen, esprit modeste, Ecrivain religieux, l'*Homme d'intérêt* aime sa patrie; il ne tient point à ses idées; il respecte la Religion; & si son Livre ne lui assure pas une place parmi les Politiques profonds, il est toujours vrai de dire qu'il fait honneur à son cœur; qu'il annonce un esprit juste qui prend peu le change, & qui voit ordinairement bien ce qu'il voit.

Après une introduction où des *idées générales & abrégées sur différens sujets de Politique*, l'Ouvrage composé de dix Chapitres passe en revue les objets principaux qui ont invité l'attention de l'Auteur. Il traite des *Puissances de l'Europe, de la paix & de la guerre, de la France & de l'Angleterre, du Pécuniaire, de l'Agriculture, du Luxe, du Militaire, de la Marine, des Colonies, du Clergé séculier & régulier*. Tous ces objets ont été tant de fois examinés, qu'il étoit difficile, en les traitant, d'être neuf & original: aussi notre Anonyme ne cherche-t-il point à se frayer de nouvelles routes: il consulte ceux qui l'ont devancé dans la carrière, il adopte leurs idées, souvent même leurs expressions; & lorsqu'il n'est pas d'accord avec eux, il expose son sentiment sans déprimer celui qu'il rejette. Il seroit à souhaiter qu'en général l'Auteur eût soigné davantage son style. Les Lecteurs sont aujourd'hui plus délicats que jamais; & si l'on veut les attacher au fond des choses, il faut que ce fond soit relevé par les agrémens du style. Peut-être aussi trouvera-t-on que les Chapitres ne sont pas tous également remplis. L'article de l'*Agriculture* est le plus étendu, ceux du *Militaire, de la Marine, des Colonies* paroissent vuides. Comme, à proprement parler, ce ne sont

Ici que des réflexions détachées, & que les Chapitres qui les rassemblent sont indépendans les uns des autres, on ne doit point attendre de nous un Extrait méthodique. Nous citerons au hazard quelques traits pour donner une idée de la manière & de la politique de l'Auteur.

On peut se souvenir des éloges qu'on a prodigués, depuis quelque-tems, au système de Gouvernement reçu & établi en Angleterre. L'Homme désintéressé, qui voit tout sans enthousiasme, n'admet point ces éloges, du moins dans leur totalité. Selon lui, ce système si préconisé n'est point analogue au génie des Peuples, ni propre à la Nation. . . . Le Peuple qui a part au Gouvernement par ses Députés, croit être instruit des intérêts de l'Etat, en parle sans cesse, réforme les prétendus abus. Cette liberté donne de l'audace aux génies entreprenans, & des esprits foibles fait des fanatiques dont ces premiers savent tirer parti suivant les circonstances. Si ces réflexions sont vraies, comme l'Auteur le prétend d'après l'Histoire d'Angleterre, il en faut conclure avec lui qu'il y a un vice radical dans la constitution Angloise, & que ce mélange heureux de liberté & de dépendance qu'on nous donne comme le chef-d'œuvre de la Politique, est un principe sourd de destruction qui peut, avec le tems, bouleverser l'Etat, & le mettre à deux doigts de sa perte.

On distingue trois sortes de Puissances en Europe; celles qui sont purement Militaires, comme la Prusse; celles qui sont purement Commerçantes, comme la Hollande; celles qui sont à-la-fois Militaires & Commerçantes, comme la France & l'Espagne. D'après cette distinction, on examine si le projet d'une Diète générale,

rale, pour le maintien d'une paix générale en Europe, pourroit avoir lieu. Ce projet, dont nous trouvons un plan tout dressé dans les Mémoires de Mr. de Sully, sur lequel le fameux Abbé de St. Pierre a travaillé depuis, est regardé ici comme impraticable. Toutes les Puissances n'ont pas un égal intérêt à la paix. Une Puissance Militaire ne se soutient que par la guerre : la Politique d'une Puissance Commerçante est de susciter des affaires à la Puissance dont elle a plus à redouter la concurrence pour le Commerce. Il résulte de ces considérations que les intérêts particuliers des Etats l'emporteront toujours sur l'intérêt général de l'Europe, & qu'il faut renoncer à la douce chimère d'une paix universelle, & constamment entretenuë. D'ailleurs, comme le remarque très-bien notre Auteur, une Diète qu'on établiroit pour décider des différends, seroit-elle assez respectée de la Puissance qui se croiroit lésée par la décision ? Cette Puissance n'auroit-elle pas recours à la voie des armes, pour soutenir ses droits vrais ou prétendus : Ne se ménageroit-elle pas des alliances capables de seconder ses entreprises militaires ?

Si l'état florissant du Commerce en Angleterre & en Hollande a de quoi éblouir des Observateurs superficiels, l'Auteur nous apprend que ces deux Puissances touchent au moment d'une révolution, qu'elles sont même dans un état de décadence, au-lieu que la France a encore un point de perfection à acquérir, & qu'elle peut aisément se procurer. *L'Angleterre & la Hollande ont passé les bornes naturelles que leur puissance pouvoit comporter ; & l'espèce de puissance qu'elles ont acquise, est artificielle & précaire. Elle est artificielle, en ce qu'elle n'est pas fondée sur un Commerce*

merce de productions que leur sol seul peut produire, mais sur le Commerce de celles que tous les terrains peuvent rapporter & sur l'industrie. Elle est précaire, en ce que l'industrie appartient à toutes les Nations ; & à mesure que les différens Etats, établiront des Manufactures, & encourageront les Arts, l'Industrie & l'Agriculture, l'Angleterre, & la Ho^lande décherront jusqu'à leur état naturel. On ne peut nier que tout ceci ne soit fort sensé : ce qu'on ajoute, ne l'est pas moins : Elles ne resteront pas même dans ce degré. Le Commerce a procuré à ces deux Etats, à la vérité, des richesses : elles occasionnent le luxe & les besoins qui deviennent des nécessités par gradation : ces nécessités restent, mais les richesses s'évanouissent ; & le luxe est toujours la ruine des Etats, lorsqu'il n'est pas fondé sur les productions du pays.

Dans le Chapitre du Luxe, qu'on regarde simplement comme l'usage des commodités de la vie, on trace à ce sujet une espèce d'apologie politique. Loin de voir, dans le luxe, le fléau des Etats, l'Auteur y apperçoit, pour la France, une branche de Commerce d'autant plus précieuse qu'elle lui appartient en propre. Paris est en possession de donner le ton à toute l'Europe, pour la nature & la façon des ajustemens. Les étoffes de Lyon, les modes, les deslèins sont recherchés avec empressement par l'Etranger, qui se moque de la légèreté Françoisé, & qui s'afflujettit cependant à lui payer le tribut de son or & de son argent. On déclare néanmoins que, si l'on entend par le mot *luxe* l'intempérance, la mollesse & toute sorte d'excès, on convient de ses dangers aussi réels pour un Etat que pour les simples particuliers. Cette déclaration

tion est à sa place. Les Lecteurs, quoiqu'avertis, auroient pû interpréter autrement la façon de penser de l'Auteur, & il auroit passé chez plusieurs pour l'apologiste & le partisan d'un excès qu'il est bien éloigné d'approuver.

Le changement arrivé depuis quelques années dans certains points de la discipline militaire, essuie ici quelques critiques. On craint que les troupes ne perdent cet esprit de corps, cette bravoure qui est comme l'instinct de l'honneur, & qui distingue les Soldats François de ceux de diverses Nations. La crainte paroît peu fondée. Ce que l'on a pris de la discipline Allemande, se réduit à des évolutions plus prestes, à une façon différente de manœuvrer &c. & l'on ne voit pas que les Grenadiers François, depuis qu'ils ont appris l'exercice à la Prussienne, soient moins braves, moins sensibles à l'honneur, moins François.

Nous avons dit que l'Auteur respectoit la Religion & ses Ministres. Cet éloge qui seroit celui de tous les Ecrivains, si tous savoient se respecter eux-mêmes, est aisé à justifier. Voici quelques-unes des expressions répandues dans le dernier Chapitre : *La Religion est si sainte & si respectable, que l'on n'en doit jamais parler qu'avec un profond respect. . . . La Religion est utile & vraie. . . . Si elle est utile, la Politique doit en émaner. Qu'on ne croye pas que je veuille faire de la Religion une affaire de Politique; je prétends seulement que la saine Politique doit avoir la Religion pour principe.* Cette proposition est excellente & prouve, comme cent autres raisons, que la Religion est non-seulement utile, mais nécessaire. Il y a, dans ce même Chapitre, quelques détails qui seroient susceptibles de modification, d'interprétation.

d'interprétation, de correction même. Le Lecteur sage, vertueux & intelligent en jugera sans qu'il soit besoin de lui indiquer ces objets. Il profitera du Livre sans adopter toutes les idées de l'Auteur.

Un *Traité de l'éducation corporelle des Enfans en bas âge, ou Réflexions pratiques sur les moyens de procurer une meilleure constitution aux Citoyens*, est encore un Ouvrage qui, quoique simple en soi, n'en intéresse pas moins l'humanité. C'est un *in-douze* comme les deux premiers Ouvrages, dont on vient de faire l'analyse, par Mr. Des-Essarts, Docteur en Médecine. On le trouve chez le Sr. Thomas Herissant, Libraire à Paris : il est de 429 pages, sans le Discours préliminaire.

Ce Traité est marqué au coin du zèle le plus courageux. Pénétré de l'importance du sujet qu'il entreprend de traiter, Mr. Des-Essarts ne ménage aucun des préjugés & des abus que le luxe & la mollesse autorisent dans le grand monde. Il n'est pas plus indulgent pour les routines & les mauvaises pratiques qui regnent parmi le peuple grossier, & qui rendent l'Education corporelle des Enfans si vicieuse, quelquefois même si meurtrière. Le style de cet Auteur est clair, simple, correct, assez animé : en quelques endroits la lecture de son Ouvrage est presque aussi touchante qu'elle est par-tout instructive.

Dans l'étendue de quatre Chapitres qui forment la division du Traité, on suit l'Enfant depuis le moment de sa conception jusqu'à l'âge où il doit sortir de la tutelle des Nourrices & des Gouvernantes. D'abord on prescrit aux femmes enceintes le régime qui convient à leur état. Elles doivent ne se nourrir que d'alimens faciles

Traité de
l'Education
corporelle
des Enfans

à digérer ; & la quantité de ces alimens doit être proportionnée aux forces de leur estomac. Les viandes faites fournissent le suc le plus doux, le plus salutaire, & par conséquent le plus convenable. On doit s'abstenir des mets âcres, salés, fumeux, en un mot de tout ce qui peut dépraver les liqueurs. Dans la Pædotrophie de Ste. Marthe nous trouvons ces préceptes revêtus des charmes de la Poësie Latine. On nous permettra cette citation & quelques autres du même Poëte, qu'on lit si peu aujourd'hui, & qui mérite cependant de n'être jamais oublié.

. . . . Tibi sit potûs, tibi cura legendi
 Summa cibi : & quodcunque legis, tamen utere parca.
 Improba ne fortè ingluvies etiam optima quæ sunt
 Corrumpat, nimiâ infirmus cum mole laboret
 Ventriculus, nec jam possit satis esse coquendo.
 Cruda nocent genus omne, nocent & salsa ; malamque
 Si quid amaritiem sapit, ingratumque palato est,
 Mollior esca eadem est melior, &c.

Lib. I.

L'air influé autant que le régime dans l'économie animale de la mère & de l'enfant. Il ne fauroit donc être trop doux, trop tranquille, trop pur & trop tempéré. On s'expose à de fâcheux inconvéniens en bravant les intempéries de l'atmosphère, en respirant un air trop sec & trop échauffé. Le sommeil & la veille doivent être également modérés : l'ame sur-tout doit être exemte de passions violentes, de frayeurs subites, de joies excessives, d'envies ridicules : quatre sortes d'ennemis que Mr. Des-Essais combat avec force. Sainte-Marthe, moins habile dans

la Médecine, mais bon Citoyen & bon Poëte ;
disoit aussi avec une extrême précision :

Vince astus animi , nec te immoderata cupido ,
Tristitievse , metuvse agitent , aut noxia sapè
Gaudia , & infirmam turbant quæ plurima mentem.
Ibid.

Des soins qu'exige l'enfant dans le sein de sa mère, l'Auteur passe à ceux qu'on lui doit après sa naissance. La méthode ordinaire d'emmailloter est pernicieuse. Mr. Des-Essarts en interdit l'usage ; du moins ne le permet-il qu'en le réduisant à quelques jours ; plutôt pour assurer que pour gêner la situation de l'enfant. Il prescrit la plupart de ces langes dont on le garotte ; il borne tout cet attirail à tout ce qui est nécessaire pour envelopper le corps , & pour le garantir des injures de l'air, sans lui laisser aucune entrave qui puisse incommoder, contraindre ou captiver ses membres. Selon l'Auteur, la force réelle de l'enfant *dépend de son accroissement dans toutes ses parties* : toute ligature s'oppose à cette fin, gêne la circulation dans les membres qu'elle comprime, & par-là produit des difformités, des infirmités, &c.

Le lait est la meilleure nourriture qu'on puisse donner à un enfant ; & le lait de sa mère est préférable à tout autre. Ici l'Auteur réclame contre l'indolence & le luxe qui ont fait imaginer de confier les enfans à des Nourrices étrangères. La nature ne manque guères de s'en venger par les maux dont cette pratique est la source ou l'occasion ; la mère & l'enfant perdent souvent la santé, & quelquefois la vie, parce qu'on cesse de

suivre la route qui est indiquée par la nature même, ou plutôt par la Providence.

On défend ici la bouillie aux enfans jusqu'à l'âge de sept ou huit mois. Pendant tout ce tems, le lait de Nourrice leur suffit : en ne prenant que cette nourriture, ils seront moins sujets aux vers & à d'autres maladies. La bouillie ordinaire n'a nullement l'approbation de notre Auteur : il en détaille les défauts, aussi-bien que la manière très-mal-propre & très-brusque dont on la donne. « Que l'enfant ait faim ou non, qu'il » en veuille ou qu'il n'en veuille pas, il faut, » malgré lui, qu'il l'avale. En vain il la rejette, » sa Nourrice la lui repousse impitoyablement » avec le doigt, ou avec la cuiller, & profite » de l'instant où ses cris lui font ouvrir la bouche, pour la lui repousser jusques dans l'œsophage; de sorte qu'elle ne le croit nourri que » quand il est presque suffoqué. »

Mr. Des-Effarts préfère une bouillie plus simple : elle se fait avec la mie d'un pain ou il entre que de la fleur de froment : on écrase cette mie dans un linge blanc, on la délaye peu-à-peu avec le lait froid, jusqu'à ce qu'il ne reste aucun grumeau; & avant que de donner ce mélange à l'enfant, on le chauffe un peu en l'exposant à un feu très-doux. Il seroit encore mieux de dissoudre la mie de pain dans de l'eau bien chaude, & d'y verser ensuite le lait qu'on ne devoit employer qu'au sortir de la vache. Dans les commencemens, il suffisoit de donner cette nourriture une fois le jour, avant le coucher de l'enfant. Quand on est sûr qu'il la digère bien, on pourroit la lui donner une seconde fois vers les dix ou onze heures du matin; jamais davantage.

Nous entrons dans ces détails, pour faire con-

noître

voitre la marche de cet Ouvrage qui abonde en règles de pratique; mais il faut concevoir que l'Auteur appuye ses leçons de principes & de raisonnemens, & qu'il y ajoute l'autorité des plus habiles Médecins.

On ne doit jamais sévérer les enfans avant huit, & rarement avant douze ou quinze mois. Leur délicatesse oblige quelquefois d'attendre qu'ils ayent vingt mois ou même deux ans. Avant le sévère, Mr. Des-Effarts leur défend la viande; & s'ils sont foibles, il prolonge la défense jusqu'à ce qu'on les voie assez robustes pour la digérer. Il y a bien des mesures à prendre pour empêcher que cette nourriture ne nuise à leur santé. L'usage des fruits crus, des sucreries, de la pâtisserie, du vin, doit aussi leur être interdit: point d'autre boisson que de l'eau *sans saveur, sans odeur, claire & limpide*: on ne permet même de la rougir que dans un âge avancé. Le Poète cité plus haut célébroit aussi en très-beaux Vers, l'usage de la bonne eau pour le premier âge de la vie.

. . . Nec verò, me judice, mollibus annis
Convenit igniti penetrabile nectar Iacchi.
Sed pura potius lymphæ liquor, undè receptæ
Mollescant epulæ stomacho, seseque resolvant,
In gracilesque fluant, nullò discrimine, venas.

Padot. Lib. 2.

La pousse des dents forme ici un article considérable. On y enseigne les moyens d'adoucir les douleurs de la dentition, d'amollir les gencives, de les ouvrir quand elles résistent aux efforts de la dent. Au reste, l'Auteur ne dissimule pas que l'état où se trouve l'enfant (dans une

dentition bien difficile) est une maladie très-dangereuse, malheureusement très-négligée. On abandonne ce soin à des Nourrices ignorantes, & il en résulte des accidens terribles, des convulsions, des coliques, des fièvres violentes, & la mort même. Nous ne voudrions pas omettre les avis que nous donne aussi Sainte-Marthe, pour accélérer le succès de la dentition.

Ille quidem fluido querulus puer admovet ori
 Exiles digitos, & quæ pote se juvat ipsum.
 Tu tamen hunc melior nisi juveris ipsa laborem,
 Nullus erit: sed enim digitos prius illine molli
 Vel cerebro leporis, sicula vel roribus hybla.
 Tum leni honorem affrictu sensim elice, donec
 Pravius exierit, factoque foramine demum
 Dens novus emergat, perque ora rubentia cadens
 Emicet, ut rubris inclusum fortè corallis
 Candet ébur, facili arte manus quod dædala rasit.

Padot. Lib. 3.

Dans l'habillement des enfans, Mr. Des-
 Effarts ne permet rien qui serre le col, les reins,
 les jarrets, les pieds &c. Ce qu'il interdit le plus
 sévèrement, c'est l'usage des corps de baleine.
 Ils dérangent, dit-il, la structure de la poitrine,
 ils empêchent le mouvement de la colonne ver-
 tebrale, du diaphragme & des organes de la di-
 gestion, aussi-bien que l'élévation des côtes. Ils
 troublent la circulation du sang, ils nuisent à la
 nutrition, ils gênent la respiration, & causent
 des squirres, des cancers, &c. L'énumération
 des incommodités & des maladies qui en pro-
 viennent, est effrayante. De-là vient que l'Auteur
 ne conseille pas plus pour les adultes que pour

les petits enfans l'usage de ces corps. . . . On fait que le célèbre Mr. Winslow publia autrefois un Mémoire très-instructif contre cette inflexible & pernicieuse machine. Mr. Des-Effarts rappelle cet Ouvrage, l'analyse, & y ajoute ses réflexions particulières.

Ce Traité finit par un excellent Article sur les *Exercices*. Après avoir exposé ce qu'on en doit attendre pour le bien des enfans, après en avoir prescrit la mesure & la méthode, l'Auteur, emporté par son zèle, se permet une sage digression contre l'oïveté & l'indolence où l'on entretient aujourd'hui la jeunesse. « Cette partie de l'éducation, dit-il, est entièrement oubliée de nos jours. Ne pourrions-nous pas dire que nos faux principes du bon air nous ont portés jusqu'à mépriser toutes sortes d'exercices corporels ? Il n'est plus permis aux jeunes gens d'apprendre à faire des armes, & à monter à cheval, que pendant quelque-tems : car l'exercice du cheval trop continué épaissit la taille, & bannit un jeune Cavalier de la classe des *jolis hommes*. . . . La dépravation est portée si loin, qu'on s'embarasse peu de la force & de la santé : la beauté, la gentillesse, l'élégance dans la taille & les manières, voilà tout le mérite après lequel soupirent les jeunes gens ; parce que c'est en général le seul qu'on exige d'eux. »

L'Auteur n'oublie pas les jeunes personnes de l'autre sexe, il montre que c'est l'*oïveté* qui fait leur *délicatesse*. Il rappelle à ce sujet l'exemple des femmes Grecques, Scythes, Germanes, & celui de nos Villageoises qui, dans la médiocrité de leur fortune, sont rarement malades, n'ont point de vapeurs, & mènent une vie mille fois

fois plus heureuse que les Dames du grand monde au milieu de leurs richesses.

On doit savoir gré à Mr. Des-Effarts de son travail. Si les Observations comprises dans son Livre ne se bornent pas à la théorie; si elles deviennent des leçons de pratique, on pourra dire qu'il aura augmenté la force & l'opulence de l'Etat en proportion du nombre des Citoyens dont il aura conservé la vie & perfectionné l'éducation.

La connoissance de l'Antiquité procure celle de l'origine des Peuples, développe l'esprit, les principes, les effets de leurs usages; différencie les siècles éloignés, facilite leur parallèle avec celui qui nous a vû naître. C'est sous ce point de vûe qu'il faut envisager l'Ouvrage de DOM JOSEPH CAJOT, Bénédictin, dont l'intitulé annonce *Les Antiquités de Metz, ou Recherches sur l'origine des Médiomatriciens, &c.* imprimé à Metz chez Collignon, petit in-octavo de 318 pages, 1760.

Ce Livre, distribué en six Chapitres, débute par une Préface qui renferme le jugement de quelques Croniques Messines, dont on n'a pû se dispenser de faire usage. Meurisse Evêque de Madaure est traité de plagiaire; on prouve que son Histoire des Evêques de Metz n'a ni sûreté dans les Pièces qu'elle produit, ni critique pour le fonds des choses qu'elle renferme: les Historiens du siècle d'Auguste fournissent les preuves du premier Chapitre, pour montrer qu'on ne dira jamais rien de raisonnable sur les Villes de la Belgique première, qui ne soit postérieur aux Conquêtes de Jules-César.

On examine au second Chapitre l'époque de
l'établissement.

l'établissement de Metz, les différens noms que cette Ville a portés, l'étimologie de celui de *Mettis* : l'origine de ses Citoyens, les Divinités adorées parmi eux, le rapport de leurs mœurs avec celles des Gaulois.

Dans le troisième Chapitre on détaille les preuves de l'Antiquité de Metz, fondées sur les monumens Romains, tels que les Arches de Jovii; l'Amphitéatre, les Thermes, la Naumachie, &c. Quelques passages tirés de Cesar, de Strabon, de Ptolomée donnent des lumières suffisantes touchant les limites du Pays des Médiomatriciens, qui constituent la matière du quatrième Chapitre. On s'y sert avantageusement des Tables de Peutinger, pour montrer que les Médiomatriciens avoient des Villes; & la Notice de l'Empire, dont on fait usage, prouve que celle de Metz étoit très-estimée des Romains.

Le cinquième discute ce que l'on peut sensément croire de la Mission de St. Clement, premier Evêque de Metz, & des vingt-deux Successeurs qui ont rempli ce Siège depuis lui jusques à St. Arnould.

Le sixième & dernier Chapitre assure à la Ville de Metz le Titre de Capitale de l'ancien Royaume d'Austrasie, contre les prétentions de quelques Savans qui attachent à Reims la même prérogative. Pour éviter les digressions qui auroient rendu la lecture de ce Livre trop appliquante, on a rejeté dans un Discours qui le termine, des observations sur l'origine des Loix & des Lettres au Pays Messin. Dom Cajot prétend que Treves, honoré durant plusieurs siècles de la présence des Empereurs, a dépoüillé le Pays environnant des sujets propres à l'ennoblir, & que
de-là

de-là procède la lenteur des progrès littéraires dans le Pays Messin.

L'Auteur de ce petit Ouvrage fermant les yeux sur toute autre considération que l'utilité publique, avoit osé dresser le plan général de l'Histoire Ecclésiastique & Civile de Metz ; mais la conviction de son incapacité, lui a fourni un honnête prétexte de retraite lors de la création d'une Société Littéraire, que Mr. le Maréchal Duc de Belleisle vient d'établir à Metz.

Les nouvelles publiques ont annoncé depuis six semaines une invention très-ingénieuse dont nous avons différé de faire de même pour être plus assuré par le tems, de son succès. Elle l'a eu ; & elle a été présentée à l'Académie Royale des Sciences de Paris, qui l'a fort approuvée. C'est un Bras artificiel, qui imite tous les mouvemens d'un Bras naturel. C'est un chef-d'œuvre qu'on voit à l'Hôtel Royal des Invalides à Paris, & dont le Sr. Laurent, Chevalier de l'Ordre de Saint Michel, Ingénieur à Bouchain, connu par ses talens & par plusieurs Ouvrages utiles de mécanique, est l'inventeur. On en marque qu'un Soldat ayant les deux Bras emportés, & auquel il ne reste plus que cinq pouces de moignon du côté gauche, boit & mange, prend du tabac & écrit avec ce Bras artificiel : Que sur le rapport qu'on a fait au Roi de cet ouvrage, si propre à consoler l'humanité des malheurs de la guerre & du soit, Sa Majesté a désiré le voir avec l'Auteur, qui a eu l'honneur de lui être présenté, ainsi qu'à la Reine & à la Famille Royale,

ARTICLE II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

PAR l'Arrêté du Parlement de *Paris*, du 28. Novembre dernier, & qui a été rapporté dans notre Journal du mois passé, il étoit réglé que le jour pour l'Assemblée des Pairs seroit indiqué au 9. Janvier ; mais ils ne s'y sont pas trouvés. Les Chambres travaillèrent néanmoins comme s'ils eussent été présens ; & le lendemain s'étant assemblées, elles prirent acte de l'absence des Pairs, en expliquant fort au long le droit qu'elles ont de les convoquer. Les Pairs avoient envoyé dès le 8. leurs motifs d'absence au Greffier du Parlement. Le Prince de Conti & le Comte de la Marche avoient écrit chacun une Lettre au premier Président dans laquelle ils reconnoissent la validité de l'invitation & où ils assurent qu'ils se feroient fait honneur d'assister aux conférences du Parlement, s'ils avoient pû y être de quelque utilité, & si une loi suprême ne les avoit empêchés de s'y rendre. Ces Lettres ont été lûes & enrégistrées au Parlement, & cette absence des Pairs a fait suivre un Arrêté dont voici le contenu.

La Cour, toutes les Chambres assemblées, ayant reconnu par le compte qui lui a été rendu de l'exécution de son Arrêté du 28. Novembre dernier ; qu'en conséquence d'icelui, l'invitation
ordonnée

ordonnée à l'égard des Princes & Pairs, a été faite en la forme accoutumée, & la même que celle en laquelle avoient été invités lesdits Princes & Pairs en 1756, lorsque les Princes firent part à la Cour des obstacles qui les empêchoient de déferer à ladite invitation, & en 1758 lorsque les Princes & Pairs vinrent prendre leur séance en ladite Cour les 16. & 28. Juin audit an; considérant qu'aucuns desdits Princes & Pairs dûment invités, ne se trouvent néanmoins siéger aujourd'hui en ladite Cour, il y auroit lieu de craindre que l'absence de tous les Princes & Pairs, pour lesquels il ne peut être qu'intéressant de ne point négliger d'user des droits de la Pairie & d'en remplir les fonctions, ne pût, quelque puisse être la cause de ladite absence, être tirée à conséquence, au préjudice desdits droits essentiels & fonctions importantes, dont l'exercice suspendu quelquefois par des obstacles, a été repris ensuite librement, & solennellement reconnu, notamment les 15, 16, 26 & 28 Juin 1758, droits & fonctions, qui ne peuvent cependant être plus sûrement maintenus que par un exercice toujours libre & inaltérable.

Considérant d'ailleurs que ladite absence auroit pu avoir pour cause des voyes directes, ou indirectes, d'autorité, ou des insinuations d'autant plus efficaces qu'elles seroient peut-être la conséquence des systèmes, qui quelquefois ont fait méconnoître ou même attaquer vainement à l'égard de la Cour des Pairs & de la Pairie, des principes, des devoirs, des droits, & des intérêts également essentiels & incontestables, & qu'elles pourroient être l'effet d'aucuns sentimens dont les esprits auroient été préoccupés, ou seroient affectés.

Et attendu que le droit de la Pairie est un droit National, qui appartient à l'Etat & à la Couronne du Roi, & qui ne peut admettre aucune dérogation ou altération, ni forcée, ni volontaire. Ladite Cour obligée de veiller à la conservation desdits droits, a protesté & proteste, que le défaut d'exercice des fonctions essentielles de Pairie dans l'occurrence présente, ne pourra nuire ni préjudicier à la dignité, & à l'intégrité de la Pairie; droits respectifs entre la Cour des Pairs, & les Princes & Pairs; droits qui consistent dans la correspondance réciproque des Princes & Pairs, aux invitations de ladite Cour, lorsqu'elle juge la présence de tous ses Membres utile, & de ladite Cour, au zèle desdits Princes & Pairs, lorsque leur fidélité pour le Souverain les engage à se rendre d'eux-mêmes en ladite Cour; droits consignés dans les Ordonnances du Royaume, invoquées par les Princes & Pairs, lorsqu'ils ont éprouvé des obstacles, & solennellement reconnus par ledit Seigneur Roi & les Rois ses prédécesseurs, & dont ce libre & entier exercice demeurera à l'avenir, ainsi que par le passé, essentiellement attaché à la Constitution de l'Etat: à l'effet de quoi la Cour gardera, ainsi qu'elle a toujours fait, suivant son état & son serment, les principes, maximes & usages consignés dans lesdites Loix, Ordonnances, Arrêts, Réglemens & Régistres de la Cour, notamment dans les Lettres Patentes du 13. Octobre 1463; Ordonnances du 11. Mai 1478 & du 4. Avril 1483; Lettres Patentes de 1480; Déclaration du 19. Mars 1531 & 10. Juin 1556, & aux termes desdites Loix & Ordonnances; déclare que dès le commencement & institution de la Cour de Parlement à Paris,

au nombre de ses Conseillers, furent mis & ordonnés les Pairs de France, & autres Seigneurs du sang Royal ; que du Corps de la Cour, dont le Roi est le Chef, sont les Pairs de France. Que lesdits Princes & Pairs sont tellement privilégiés qu'eux, ni leurs Terres & Seigneuries ne sont & ne doivent être tenus de répondre, plaider, ni ressortir d'ailleurs, & en autre Cour ou Auditoire, hors seulement en la Cour de Parlement à Paris, Cour Souveraine de Justice du Royaume, où ressortissent & se doivent juger & terminer les affaires touchant les Pairs & Pairies de France, c'est parce que la Cour est la Cour naturelle des Pairs de France, & pour ce est appelée la Cour des Pairs.

Le tout à ce que lesdites Loix, Ordonnances, Arrêts, Réglemens, principes, maximes & usages, demeurent dans toute leur pureté & l'intégrité qu'exigent également l'essence de la Cour des Pairs, & de la Pairie, & la constitution ancienne & immuable de la Monarchie, le bien du service du Roi, & celui de ses peuples.

Et néanmoins en ce qui concerne l'affaire occasionnée par la dispersion des Membres du Parlement, séant à Besançon, a arrêté, qu'elle continuera de porter audit Seigneur Roi les témoignages de fidélité de ladite Cour des Pairs, nonobstant l'absence des Princes & Pairs, & ainsi qu'elle s'en acquittoit avant ladite invitation du 28. Novembre dernier.

Il y aura vraisemblablement de vives représentations au Roi sur cette affaire. Ce que renferme la Réclamation du Clergé de France tirée du Procès verbal de cette Assemblée, fait à Paris le 12. Juillet de l'année dernière, pourra
bien

bien être aussi agité au Parlement & en faire un des objets de sa délibération.

Pour le Parlement de *Rouen*, qui a repris ses fonctions le 9. Janvier, il a fait partir le lendemain des Remontrances au Roi en réponse à des griefs de la Cour. Ces Remontrances également vives & pressantes prennent à partie Mr. le Chancelier, dont une Lettre à ce Parlement en desapprouvoit l'arrêté, portant radiation de ce qui a été inscrit sur ses régîtres par le Duc de Luxembourg. On met dans les mêmes Remontrances la conduite de Mr. le Chancelier en opposition avec celle des Chanceliers ses prédécesseurs, & en particulier celui de l'Hôpital ; celle de Mr. le Maréchal-Duc de Belleisle avec celle de Mr. Fouquet son ayeul. On s'y plaint amèrement du Procureur-Général de la Compagnie, & l'on y fait une apologie de celui de la Chambre des Comptes : Et sur le reproche de la Cour au sujet de l'impression des dernières Remontrances, on n'hésite pas de blâmer le Procureur-Général d'une inattention qu'il auroit eue sur cet objet, auquel sa Charge l'obligeoit de veiller.

La Chambre des Comptes du même Parlement de *Rouen* se prépare aussi à faire une Députation au Roi, quand elle en aura reçu la permission avec assignation du jour auquel il plaira à Sa Majesté de la recevoir. Ainsi il y a apparence que le Parlement de *Rouen*, comme celui de *Paris*, va de nouveau s'occuper de matières qui occasionneront bien des allées, des venues en Cour, & y donneront de la besogne. Passons aux affaires de la guerre.

La guerre d'Allemagne semble bien plus occuper

Affaires poli-
tiques.

couper à présent le Ministère que la guerre maritime avec les Anglois. Celle-ci est comme abandonnée aux Armateurs des divers Ports du Royaume, qui ne coutent, pour ainsi dire, rien à la Couronne, qui portent à la continuë des coups fort sensibles à l'ennemi, & qui dérangent extraordinairement son commerce. D'ailleurs sa grande Flotte d'*expédition secrète* n'est plus regardée que comme une de ces rodomontades que la Nation Britannique expie actuellement, comme tant d'autres, par la honte de l'avoir équipée à si grands fraix & par son desarmement, sans seulement qu'elle eut paru en mer. On a ainsi la satisfaction de voir toute l'équipée des Anglois réduite à des menaces sans suites. On a sujet d'en avoir également de l'Armée du Roi commandée par le Maréchal de Broglie. Quoique nous soyons dans une saison à assurer le repos aux troupes, Mr. le Maréchal faisoit néanmoins marcher au mois de Janvier un Corps nombreux vers *Eichfeld*, pays situé entre la *Hesse*, la *Thuringe* & le Duché de *Brunswick*, afin d'en déloger les Alliés & de leur couper toute communication avec les Prussiens. C'est une entreprise difficile, on l'avouë, mais elle paroît de nécessité. Pour la rendre encore plus épineuse, on apprend que quatre Régimens de Cavalerie des Alliés se sont portés le 13. Janvier vers *Duderstadt*, & que des détachemens d'Infanterie des mêmes troupes enfilent pour lors la même route. De ceci, comme de ce qui l'a précédé, on voit que la sagesse du Maréchal-Duc a conservé *Gottingen* à ses troupes, malgré toutes les mesures du Prince Ferdinand de Brunswick pour lui enlever cette Place, qui à la vérité est de peu de
mise

mis en foi, mais dont la possession procuré à l'Armée de Sa Maj. un point d'appui essentiel pour la sûreté de ses quartiers d'hiver, & pour le début de la campagne prochaine. Mr. le Maréchal, honoré & aimé de l'Officier & du Soldat, a grand soin d'entretenir le zèle & la bonne volonté qu'ils montrent constamment sous ses ordres, louant & récompensant même toutes les actions de mérite qu'ils font. En voici un trait entre plusieurs autres. Soixante Soldats ayant tenu ferme dans un Redan à la tête des ponts sur la *Werra*, contre trois mille Hannovriens, il a fait l'honneur à ces braves de les nommer à l'Ordre, & leur a fait en outre une gratification de 700 livres.

Ce qui se présente des dernières opérations de son Armée, pour la campagne qui est finie, sera rapporté en son lieu. Mais pour remplir les vuides que cette campagne y a faits, le Roi a reconnu qu'un projet de recrues provinciales qui lui a été présenté, en étoit le moyen le plus sûr & le moins à charge à ses peuples. Aussi Sa Maj. a-t-elle jugé nécessaire d'établir par un règlement les principes sur lesquels elle entend que la levée de ces recrues soit dirigée dans les Provinces de son Royaume. Ce règlement porte en substance, « qu'il sera établi dans chaque Généralité un « Commissaire aux recrues & des Préposés aux- « dites recrues, lesquels seront tous pourvus de « commissions de l'Intendant & seront gens « connus, de bonne réputation, intelligens, « solvables, &, autant qu'il sera possible, anciens « militaires, tels qu'Officiers ou Bas-Officiers « ayant un état constant dans le district où ils « devront recruter : Que ces Préposés se con- « forment aux Ordonnances rendues sur le

Règlement
pour des
recrues.

30 fait des enrôlemens, & n'employeront ni ruses ;
 31 ni violence ; qu'ils n'enrôleront que des hom-
 32 mes sains & robustes, depuis l'âge de 16 ans
 33 accomplis jusqu'à 40, & de cinq pieds & un
 34 pouce au moins.

35 Que les engagements seront contractés pour
 36 six ans & sans faire mention d'aucun Régi-
 37 ment, les recrues devant être levées pour ser-
 38 vir indistinctement dans toutes les troupes
 39 du Roi : Que les hommes ayant au moins
 40 cinq pieds trois pouces & demi, ne pourront
 41 être enrôlés que pour l'Infanterie, & que ceux
 42 d'une taille supérieure pourront l'être pour la
 43 Cavalerie, pour les Dragons, pour l'Artil-
 44 lerie.

45 Qu'il sera délivré aux nouveaux enrôlés des
 46 billets de service pour six ans, à l'expiration
 47 desquels leurs congés absolus leur seront fidé-
 48 lement expédiés, excepté néanmoins le tems
 49 de la guerre où la délivrance des congés est
 50 suspendue pour toutes les troupes.

51 Que ceux qui s'engageront volontairement
 52 dans les recrues provinciales, après avoir rem-
 53 pli les six années de leur engagement, seront
 54 dispensés de contribuer au service de la Mi-
 55 lice & jouiront des exemptions accordées par
 56 les ordinaires aux Miliciens.

57 Que si, contre toute attente, les levées or-
 58 données par la voye d'enrôlemens volontaires
 59 n'avoient pas dans quelques Provinces le suc-
 60 cès qu'on en doit espérer, il sera donné des
 61 ordres pour y procéder, par la voye du fort,
 62 selon les principes ordinaires de la levée de la
 63 Milice. »

Les autres articles de ce règlement concernent
 le prix des engagements, les gratifications qui
 seront

seront accordées aux enrôleurs, ainsi que le traitement qui sera fait aux nouveaux enrôlés depuis leur engagement jusqu'à leur arrivée ou départ des recrûés. On applaudit beaucoup à ce nouveau reglement, considéré qu'il est moins onéreux aux peuples que la levée forcée des milices pour recruter les Armées du Roi. Celle du *Bas-Rhin* d'environ quarante mille hommes, aura pour Chef, la campagne prochaine, le Maréchal Prince de Soubise; le Roi étant le 26. Décembre à son souper déclara qu'il le nommoit pour la commander. La Maison du Roi en fera; & Mr. de Chevert, le Comte de Maillebois, le Comte d'Herouville & le Marquis de Castries, paroissent devoir servir sous lui en qualité de Lieutenans-Généraux. Pour l'Armée du Maréchal Duc de Broglie, elle aura près de 80 mille hommes étant recrutée.

Chacun pense à la Cour & dans le Royaume sur la circonstance de nécessité; c'est-à-dire, que cette prochaine campagne sera la dernière de cette guerre sur terre, & que la guerre maritime avec l'Angleterre y trouvera aussi son terme par une conciliation d'intérêts. On ne craint rien en attendant pour la *Martinique*. Aussi cette Isle considérable est d'une conquête très-difficile pour les Anglois, qui ne trouvent aucun Chef d'Escadre qui aime de se charger de l'entreprendre. Le Chef d'Escadre Moore, qui pendant long-tems a rodé sur ses parages, & qui peut-être en connoit les Côtes plus que tout autre, rejette, on le sçait, ce qui lui a été déclaré en moyens de rendre facile l'expédition désirée sur cette Isle.

On n'a rien appréhendé ni à *Dunkerque*, ni en d'autres Ports des deux Mers de la Flotte Angloise. On l'a regardée comme chimérique dans

cette faison. Aussi pendant qu'on l'armoît, les Armateurs de tous les Ports du Royaume faisoient leurs courfes, comme ils continuoient de les faire auparavant, au grand préjudice de la navigation des Anglois, qui par-là se voyent fans cesse enlever & rançonner leurs Navires, sans presque en pouvoir prendre de revanche. Depuis le commencement de Novembre jusqu'à la fin de Janvier, c'est-à-dire, dans ces trois mois, les Armateurs François, (les papiers de Londres le portent eux-mêmes) leur ont enlevé au-delà de 300 Navires, rançonné plus de 50; & dans les premiers jours de Janvier le Navire Anglois la *Goncorde* a été relâché pour 160 guinées, la *Rose-Blanche*, le *Peggy*, le *Molly* ont été pris par un Armateur de Bayonne. Au contraire, & c'est une revanche, le *Gué-Trouin* Armateur de St. Mâlo de dix canons & de 52 hommes d'équipage, & la *Favorite* aussi de la même Ville, de six canons & de 60 hommes, ont été pris à la vûe du Cap Barfeur par la Chaloupe Angloise nommée la *Diligence*.

Pour l'*Inde*, quoi qu'on en dise en Angleterre, il est probable que *Pondichery* n'est pas entre les mains des Anglois, puisque la Compagnie des Indes-Orientales vient d'ordonner la construction de quatre Vaisseaux de Ligne pour son compte, deux à *Brest* & deux à *Rochefort*.

Le Roi a accordé les entrées de la Chambre au Marquis de Castries Lieutenant-Général de ses Armées, & a accordé diverses graces & donné des récompenses aux Officiers des Régimens qui se sont distingués avec tant de valeur à la Bataille de *Closter-Camp*, gagnée sur les Alliés sous le commandement de Mr. de Castries. Sa Majesté a nommé aussi Chef d'Escadre le Comte de Tournon-

Non-Ponteves, Mr. de Chastelager & le Comte de Roquefeuil, qui étoient Capitaines de Vaisseaux. Elle a nommé en même-tems 24 Lieutenans de Vaisseaux & 26 Enseignes ; & aussi à plusieurs Bénéfices qui vaquoient. L'Evêque d'Auxerre passe, par cette nomination, à l'Evêché de *Lisieux*, celui de Troyes à l'Evêché d'*Auxerre*, & l'Abbé de Barral, l'un des Aumôniers du Roi, est pourvû de l'Evêché de *Troyes*.

Le Comte de Saint Germain, Lieutenant-Général des Armées de Sa Majesté, qui a figuré dans cette guerre & dans les précédentes, ayant demandé & obtenu sa démission, il passe, comme on l'assure, au service du Roi de Danemarque. Il y a du mécontentement pour ce cas. Mr. de St. Germain doit en avoir pris dans la dernière campagne, ou plutôt l'on en a eu de lui.

Enfin les Membres exilés depuis si long-tems du Parlement de Besançon vont obtenir leur retour. En conséquence d'une invitation de celui de Paris, les Pairs du Royaume auroient dû se trouver le 9. Janvier à l'Assemblée des Chambres : mais ayant supplié le Roi de leur faire savoir ses intentions sur ce sujet, & Sa Maj. leur ayant répondu qu'elle les avoit déjà suffisamment expliquées, ils se sont assemblés le 5. au Palais du Duc d'Orleans & y ont chargé ce Prince de mettre toutes les instances actuelles du Parlement sous les yeux du Monarque ; ce qui a été exécuté, & ensuite de cette démarche de Son Altesse Royale le retour des Exilés doit être accordé. Quant à la détermination du Roi sur les autres articles des remontrances du Parlement de Paris, elle n'est pas encore parvenue au public.

ARTICLE III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, & en HOLLANDE, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. Après tant de préparatifs pour armer la Flotte, & tant d'annonces sur son expédition secrète, enfin sur sa destination, l'ordre d'en débarquer les troupes, de la defarmer, d'en renvoyer les Vaisseaux de transport, a été expédié à *Portsmouth* le 12. Décembre, à l'issuë d'un grand Conseil tenu à *St. James*. Il en a couté plus de sept cens mille livres sterlings seulement depuis la fin d'Octobre pour déguiser ce qui a été fait. On a eu sans doute des raisons pour en agir de la sorte. Les plus grandes qu'on en donne sont la mauvaise saison, (comme si l'on ne devoit pas l'avoir pressentie,) les maladies dans les troupes & parmi les chevaux. Cependant on dit au peuple que l'expédition n'est que différée; & pour le lui faire croire, on a distribué les troupes dans des cantonnemens voisins des Ports. Mais de toutes les raisons la seule qui soit bien appuyée, c'est véritablement la Bataille de *Closter-Camp*. Depuis qu'elle a été donnée, l'expédition a perdu son objet, les projets sur *Minorque*, sur *Belle-Iste*, &c. se sont dissipés, & tout est rentré dans l'ordre pacifique, excepté les murmures qu'on permet à la Nation pour ne s'être pas attenduë à la scène qu'on lui a présentée. Présentement l'emploi des forces Britanniques l'intrigue pour la campagne prochaine.

prochaine ; car nulle apparence de paix, quoi qu'on en parle encore, ne la flatte plus. Elle croit s'appercevoir que la Marine de la Couronne, toute formidable qu'elle est, ne peut rien entreprendre avec espérance de succès. Aussi seroit-elle d'opinion que l'on agit à la façon des François, c'est-à-dire, que le Roi laisât la mer à ses Frégates, à ses Corvettes, à ses Chaloupes & aux Marchands, qui chargeroient moitié en guerre, moitié en marchandises, & qu'on employât à la guerre de terre les sommes que la Marine Royale consommeroît de nouveau sans utilité, & sans fruit, comme elle a fait jusques-ici. Ce qui fonde cette opinion, ce sont les Armateurs François qui défolent le commerce dans toutes les mers d'Europe. Les plaintes des Négocians portent sur cet objet : l'Amirauté les a reçûes, & celle-ci les a présentées au Roi. Il semble qu'on ne rejette pas cette pensée populaire, adoptée d'ailleurs, puisqu'il est décidé que la diversion de la guerre d'Allemagne est prise pour guerre principale : que la Cour y enverra toutes les troupes nationales qui ne sont pas absolument nécessaires à la défense des trois Royaumes. Les levées & les remontes se pressent avec vigueur dans cette vûe, qu'on va former de nouveaux Corps, & que les anciens seront complets pour l'entrée de la campagne. L'on compte enfin sur cent Régimens d'Infanterie Angloise chacun de 900 hommes, indépendamment des Compagnies franches. Aura-t-on jamais vû l'Angleterre dans une telle force ? Il n'en est pas moins que les préparatifs recommencent déjà par des expéditions de mer ; sur-quoi l'on se presse à publier que le plan des opérations embrasse quatre grands objets, au moyen de quatre puissantes Flottes ;

Flottes; & l'un de ces objets seroit sûrement la *Martinique*; conquête agitée depuis long-tems, de nouveau présentée à l'examen : conquête donc résoluë. Mais il s'en faut que le Ministère ait de cette Isle la même espérance & les mêmes secours à se promettre qu'il a eu de l'expédition contre l'Isle du *Cap-Breton*. On sçait la *Martinique* bien approvisionnée en tout par la France & ayant beaucoup de troupes à opposer aux attaques, sans compter les naturels du pays prêts à les seconder dans toutes leurs opérations défensives.

La conquête du *Canada*, croyoit-on, devoit influer pour beaucoup sur celle de la *Martinique*; mais les François du *Canada*, on le sçait par les derniers avis qu'on a de l'Amérique-Septentrionale, demandent par troupes à être passés en France, ou du moins dans l'Isle de *St. Dominique*. Une défense de sévérité qui leur a été faite de n'avoir ni commerce ni correspondance pour le commerce avec les Sauvages, porte le Général Anglois, qui est Mr. de Murray, à exercer contre-eux des rigueurs, & ces rigueurs indisposent contre lui, elles le rendent odieux. De-là cette conquête du *Canada*, pour laquelle on s'est livré à une joye inexprimable, seroit bientôt vuide d'habitans, & un pays à repeupler, si, contre la pensée commune, on comptoit d'en conserver la possession.

De l'*Inde* on n'apprend pas que *Pondichery* soit encore tombé au pouvoir des troupes qu'on a dans cette contrée; que loin de-là elles ont peine à se soutenir dans les Places dont elles se sont emparées : nouvelles qui ne sont pas reçues des mieux par le peuple. Passons aux affaires qui sont plus de l'intérieur,

Il y a toujours de fréquens conseils en présence du Roi à *Saint-James*, & ce qui en fait le sujet principal, c'est la guerre à poursuivre, puisqu'on ne peut espérer la paix que par ce moyen, c'est le soutien des Alliés, & nommément du Roi de Prusse. La Cour lui a dépêché un Courier dès le 13. Décembre avec la ratification d'un Traité signé le jour précédent par le Comte de Holdernefs Secrétaire d'Etat, & le Baron de Kniphausen Ministre de Prusse à Londres. Ce Traité renouvelle les engagemens des deux Rois pour la présente année 1761. Le 16. on en a présenté la copie aux deux Chambres du Parlement de la part du Roi. Le subside que l'on accorde au Roi de Prusse par ce Traité est le même que les années précédentes; savoir, de 670 mille livres sterlings; ce Prince a de plus des assurances d'un secours plus grand, afin qu'il se soutienne toujours contre les forces des Puissances qu'il a à combattre.

Pour les subsides auxquels il est nécessaire de pourvoir dans la présente séance du Parlement, les Communes en committé, résolurent le 17. Décembre, de créer onze millions 400 mille livres sterlings d'annuités à 3 pour 100, transférables à la Banque & remboursables par le Parlement: elles arrêterent en outre que chaque contribuable jouira d'une annuité viagère d'un & un huitième pour 100 pendant 99 années, & que cette annuité sera inaltérable à la Banque. Les annuités de trois livres sterlings & d'un & un huitième pour cent ont commencé le 5. Janvier de cette année 1761, & seront payées tous les six mois. Une somme de 600 mille liv. sterlings sera levée par une Lotterie avec les mêmes annuités: les blancs & les prix seront payables tous les

les six mois, à commencer au 6. Janvier 1762 ; & toutes ces annuités seront portées à la classe générale des annuités de la Banque à 3 pour 100. Chaque souscrivant a dû payer 15 pour 100 de la souscription aux onze millions 400 mille livres sterlings d'annuités & aux 600 mille livres sterlings de la Lotterie, le 3. Janvier dernier. Les autres payemens se feront à des jours indiqués dans le règlement fait à ce sujet. Cette somme de douze millions sera employée comme on en est convenu dans la dernière séance du Parlement. Les souscrivans aux onze millions 400 mille livres sterlings d'annuités qui, dès le 18. Septembre prochain auront payé toute leur souscription, jouiront d'un décompte de 3 pour 100 & à compter du jour même où leur souscription aura été remplie jusqu'au 20. Octobre prochain. Pour aider à payer l'intérêt de ce nouvel emprunt de douze millions, on impose un droit de trois shellings sur chaque baril de biere ou d'aile brassée pour le débit, & au-delà de la valeur de six shellings, nonobstant les droits d'accise qui se perçoivent déjà sur cette consommation. Ainsi le fond est trouvé pour le paiement des intérêts de la somme de douze millions de livres sterlings empruntée. Il ne falloit qu'un nouvel impôt, mais aussi considérable que celui-là, pour le trouver. On donne le fond d'amortissement pour sureté publique aux intéressés dans les nouvelles annuités & dans la Lotterie ; mais chacun est déjà intéressé dans ce fond, qui lui-même est engagé par nombre d'hypothèques. Au reste le Ministère liquidera l'emprunt que la Régence d'Hannovre a fait à *Londres* : la résolution en est prise, & une somme égale au capital

des Princes &c Février 1761. 127
tal & à l'intérêt de cette dette doit être envoyée dans peu à la Banque.

Autre résolution. Le Roi a pris celle de ne plus admettre à sa table aucuns vins de France, tant & si long-tems que les troupes Britanniques combattent les troupes Françaises. Une même réforme est donnée aux Officiers de bouche de Sa Majesté. Ce fera, dit-on, une épargne de plus de 50 mille livres sterlings par an dans la seule Maison du Roi, & de plus d'un million, si l'exemple pernd chez la Noblesse. Mais l'impôt mis sur ces vins & ce qu'il rapportoit, n'en est-il pas par-là réduit à rien ? & aura-t-on pour rien les vins des autres Pays ? *Rare imagination pour faire du mal à son ennemi*, dit là-dessus un Critique sensé ; *ne faut il pas qu'entre deux Nations puissantes il subsiste des objets stables d'un commerce d'échange ? & que diroit-on si la France s'avisoit aussi pour nous nuire, d'interdire les chevaux Anglois pour la chasse dans son Royaume, l'entrée de notre Etain, de notre Charbon, &c. La contrebande, plus nuisible que toute autre prohibition, ne seroit-elle pas mise en œuvre de part & d'autre dans une telle conjoncture ?*

Par Lettres Patentes scellées du grand Sceau, le Général Jeffrey Amherst Lieutenant-Général des Armées Britanniques, est nommé Commandant en chef des troupes qui sont dans l'Amérique-Septentrionale ; c'est lui qui a commandé celles qui ont fait la conquête du *Canada*.

Le Comte de Kinnoul, revenu de son Ambassade en Portugal, a été des mieux reçu du Roi, à qui il a rendu compte des affaires qu'il y a traitées, & entre-autres d'y avoir renouvelé tous les anciens Traités faits avec la Cour de Lisbonne. Par le travail de ce Ministre & ses soins, le
Commerce

Commerce des Anglois est aussi florissant qu'il l'a encore été dans le Portugal.

Par un paquet de Lettres arrivées de ce Royaume, on apprend qu'une Escadre de cinq Frégates Françoises, commandée par Mr. de Macarry, Chef d'Escadre, a été rencontrée & dispersée par quelques Vaisseaux de guerre Anglois dans l'Amérique-Septentrionale ; ce dont on attend la confirmation.

H O L L A N D E.

L'expédition manquée du Prince héréditaire de Brunswich sur *Wesel*, a donné la décision sur l'état de guerre de cette année, qui sera le même que celui de l'année dernière ; & cet état est toujours un état de paix. Peut-être n'auroit-il pas continué d'être tel si le Prince de Brunswich avoit réussi à s'établir de l'autre côté du *Rhin*. La République se seroit vûe comme obligée de sortir de sa neutralité, d'embrasser un parti, & de se déclarer pour l'une ou l'autre des Puissances belligérantes. Dans la crainte de se trouver en cette nécessité une autre campagne, on fait plus de souhaits pour la paix dans toutes les Provinces de l'Union, qu'on n'en a faits jusqu'à présent, quoique cette guerre ait favorisé considérablement le commerce & la navigation des Sujets. On adopte, conséquemment à ces souhaits, la moindre nouvelle qui paroît annoncer le rétablissement de la tranquillité, & l'on débite que le Comte d'Affry & le Général Yorcke, Ministres de France & d'Angleterre, ont eu sur cette tranquillité à rétablir plusieurs entrevûes secrètes. La chose peut être ; mais on ne voit pas que les

Cours

des Princes &c. Février 1761. 123

Cours se prêtent jusqu'à présent à rien de concluant sur ce grand article.

On a conçu beaucoup de joye dans les sept Provinces de la naissance d'un Prince dont la Princesse épouse du Prince de Nassau-Weylbouurg est accouchée à *La Haye*. Il a été baptisé le 13. Janvier avec beaucoup de pompe & nommé Georges-Guillaume-Batave. Le Roi de la Grande-Bretagne, comme Parain, a été représenté par le Général Yorcke ; & la Princesse douairière d'Orange, comme Marraine, par le Comte de Bentinck. Les Etats-Généraux se sont fait représenter dans cette cérémonie par quatre de leurs Députés. Les Etats d'Hollande & de Westfrise ont fait au nouveau Né une rente viagère de 4000 florins. Les autres Provinces suivront vraisemblablement cet exemple.

ARTICLE IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en PORTUGAL, en ESPAGNE & en ITALIE, depuis le mois dernier.

PORTUGAL. Le calme rendu à ce Royaume, rend au commerce & à la navigation la force qui étoit altérée dans ces deux branches par les événemens qui avoient apporté du trouble dans leur constitution. Tout est rentré dans l'ordre naturel par les soins du Ministère. Mais on ne peut pas encore bien assurer que le Traité de la *Nuova-Colonia* avec l'Espagne soit annullé, comme nous l'avions marqué ; & si véritablement il étoit abrogé, il auroit l'approbation des Commerçans, qui ont toujours été contraires à la conclusion

conclusion de ce Traité. Ce qui paroîtroit néanmoins confirmer qu'il y a quelque vraisemblance dans ce qui en a été publié, c'est un ordre du Roi d'Espagne adressé à son Conseil le 5. Décembre, de faire partir pour le *Paraguay* soixante Jésuites, qui y sont jugés nécessaires pour les Missions des sept Villes, les mêmes qui devoient être cédées à cette Couronne en échange de la *Nuova-Colonia*; & l'on apprend que cet ordre du Roi Catholique a été donné en conséquence d'une Lettre que le Général Espagnol de Zewallos qui est au *Paraguay* avec des troupes de sa Nation, a écrite & envoyée à *Madrid*. Dans cette Lettre, que certaines nouvelles publiques présentent comme authentique, même dattée du Village de *St. François de Borgia*, du 26. Novembre, Mr. de Zewallos rend compte de l'affaire des Missions au *Paraguay*, comme délabrées, mais remises par ses soins & le travail des Jésuites. On a pensé & l'on pense encore en Portugal d'une manière toute différente du récit que le Général Espagnol fait dans sa Lettre. Quoiqu'il en soit, c'est une affaire sur laquelle les deux Cours auront à s'accorder; elle ne les brouille d'ailleurs nullement, puisqu'elles s'expédient de fréquens Couriers avec des dépêches qui ne portent que les moyens d'entretenir entre-elles la bonne harmonie & toute intelligence. Les petits démêlés du Portugal avec la Cour de Rome entrent aussi dans le contenu de ces dépêches.

La *Nôtre-Dame de Arrabida*, Vaisseau de la Compagnie des Indes, arriva le premier Décembre à *Lisbonne* venant de *Para*, Ville du *Bresil*. Il avoit sur son bord 105 Jésuites, dont douze ont été mis dans les prisons; les autres ont été embarqués pour les Etats du Pape. Il y avoit

108 de ces Pères lorsqu'on les embarqua, trois font morts dans le trajet; & ce n'est pas encore là, dit-on, le dernier transport des Jésuites qui arrivera à *Lisbonne*. L'Evêque du *Grand-Paro* étoit sur le même Vaisseau : Il s'est rendu à la Cour où il a reçu un bon accueil; on le dit déjà nommé au Siège Archiépiscopeal de la *Baye de Tous les Saints*.

On travaille actuellement à la démolition des barraques ou maisons de bois construites à *Lisbonne* après le grand tremblement de terre de 1755, pour les reconstruire en pierre, conformément à l'Ordonnance du Roi émanée le 13. Octobre dernier.

La Cour a été en deuil pendant un mois pour la mort de Georges II. Roi d'Angleterre, que Mr. Hay, Envoyé Extraordinaire du nouveau Roi, lui avoit notifiée le 20. Novembre avec l'avènement au Trône de la Grande-Bretagne de Georges III. petit-fils du feu Roi. Le lendemain tous les Vaisseaux Anglois qui mouilloient dans le *Tage* tirèrent, avec la permission du Roi, chacun 77 coups de canon en signe de tristesse & un par un; puis tous ensemble ils firent une décharge générale en signe de réjouissance pour l'avènement du nouveau Roi à la Couronne.

E S P A G N E.

Les affaires économiques de cette Couronne, comme les affaires générales, ont pris le bon pied que le Roi a réglé d'y mettre & d'y observer : Un Conseil Militaire établi par Sa Majesté pour régler l'augmentation de ses troupes, a décidé que l'Infanterie seroit plus forte de seize Bataillons cette année 1761 que l'année dernière; que

ces

ces Bataillons ne feroient que de simples Soldats, & qu'on les répartiroit dans toutes les Compagnies. Comme les soins des Officiers se multiplient par cette résolution, le Conseil a cru qu'il étoit convenable de hausser aussi leurs appointemens à raison de leurs différens grades, & il a pris des arrangemens à cet égard. Il n'a encore rien arrêté sur l'augmentation de la Cavalerie.

On donne un nouvel exercice à toute l'Infanterie, & le Roi se rend de tems en tems à *Villaviciosa* pour le voir faire aux troupes qui y sont. C'est Mr. Alvarez, Officier, qui a fait avec la permission du Roi la campagne en Allemagne sous le Maréchal Comte de Daun, qui les forme à ces exercices militaires. Sa Majesté a été si satisfaite, lorsqu'elle les vit pour la première fois, qu'après avoir avancé à des grades supérieurs les Officiers & les Bas-Officiers, elle a fait distribuer de l'argent aux Soldats.

I T A L I E.

On ne peut avoir que des événemens particuliers à rapporter de pays dont les Souverains entretiennent & y nourrissent la paix, comme font routes les Cours d'*Italie*. Celle de Rome nous présente un Consistoire secret que le Pape tint le 5. Décembre dernier au Quirinal. Sa Sainteté le commença par fermer la bouche avec les cérémonies usitées au Cardinal Spinola. Elle proposa ensuite l'Archevêché d'*Andrinople* pour Mr. Lercari, Référéndaire de l'une & de l'autre Signature; l'Evêché de *Parme* pour Mr. Pettorelli; l'Evêché de *Forli* pour le Comte François Piazza, & quatre autres Evêchés. Le Cardinal
d'York

York proposa un Evêché. Le Cardinal Alexandre Albani proposa l'Archevêché de *Colozza* pour le Comte Joseph de Bathiani, & préconisa les Evêchés de *Trieste* & de *Transilvanie*. Le Cardinal Colonna de Sciarra proposa l'Evêché de *Leictoure* & préconisa celui de *Metz*. Ceci terminé ; le Pape ouvrit la bouche au Cardinal Spinola, lui donna l'anneau de Cardinal & lui assigna pour son titre de Cardinal-Prêtre, l'Eglise de *Sainte Balbine*. Ce Cardinal s'est chargé d'accommoder le différend de la République de Genes avec le St. Siège, au sujet du Visiteur Apostolique envoyé en *Corse*, & l'on ne doute point de l'heureux succès de son travail dans cette affaire.

La Congrégation des Rites a de son côté porté un examen sur les mœurs du Vénéral Cardinal Tomasi, Theatin ; de la Vénéral Elisabeth-Bona Schelling, Religieuse Conventuelle, & du Vénéral Evêque Jean de Palafox. La Cour de Madrid sollicite beaucoup pour ce dernier : la Harangue du Cardinal Passionei faite au sujet de sa Béatification a été fort applaudie. Il y a été répondu « que l'on pouvoit procéder à son acte de Béatification, mais sans ôter au Promoteur de la Foi, si besoin en étoit, le droit de s'y opposer en tems & lieu. »

T O S C A N E. Les Etats de ce Grand Duché ont résolu de présenter un don gratuit de cent mille écus à l'Empereur, à l'occasion du mariage de son fils aîné l'Archiduc Joseph avec la Princesse Isabelle de Parme : Ils se prêtent d'ailleurs beaucoup à une levée de recrues ordonnée par Sa Majesté Impériale, pour compléter les Régimens nationaux qui servent en Allemagne. On

en a déjà fait partir divers transports, qui tous prennent la route de *Livourne*.

Par la voye de cette Ville de *Livourne*, où arrivent fréquemment des nouvelles de *Corse*, on apprend que l'Evêque Vifiteur Apostolique, au sujet duquel la République de Genes s'est broüillée avec la Cour de Rome, a donné ordre aux Recteurs des Eglises de l'Isle, de lui remettre un état exact de tous les ornemens qui se trouvent actuellement dans leurs Eglises; mais que dans les lieux soumis à l'obéissance des Genoïs qui ne veulent pas reconnoître la juridiction du Vifiteur; on n'a laissé, pour fournir à l'inventaire, que les ornemens absolument nécessaires au service divin, & on a soustrait le reste. Que quant aux affaires de la *Corse*, elles sont toujours dans la même situation pour les deux partis; mais que celui des mécontents se fortifie tous les jours sous le commandement de Mr. Paoli leur Chef, dont le Quartier-général est à *Campoloro*. Depuis peu il y a reçu un canon de seize livres de bales, quelques barils de poudre & autres munitions de guerre, sans qu'on sache par qui ces munitions lui ont été envoyées. Il a fait aussi la conquête de la petite Isle de *Centuri*, par un détachement de quarante hommes seulement, qui s'étant rendus au Camp *Corse*, y ont fait le trajet du détroit qui se trouve entre la Ville de *Centuri* & l'Isle de ce nom, y ont abordé, ont tué la sentinelle, & se sont emparés de ce qui s'y trouvoit; savoir, d'un Lieutenant & de vingt Soldats Genoïs, d'une pièce de canon, de treize barils de poudre, de nombre de boulets & de grenades, & d'une quantité assez considérable de provisions de bouche & de guerre. Le tout a été transporté à *Nonza*, dont le Commandant
pour

des Princes &c. Février 1761. 129

pour les mécontens fait rétablir les Châteaux.

N A P L E S. On a entamé en cette Ville une négociation, qui a eu tout le succès qu'on pouvoit en attendre. La Cour de Rome avoit fait la proposition à celle-ci, que l'honneur des deux Etats & l'utilité des Sujets demandoient que l'on convint de rendre de plus en plus pratiques les grands chemins qui conduisent d'une Capitale à l'autre, & de les rendre tels, s'il étoit possible, qu'ils ont été du tems de l'ancienne *Rome*, & dont il reste encore de très-bons vestiges. On a goûté d'abord la proposition, & l'on en a conclu que le Pape ordonneroit les réparations nécessaires par les grands chemins qui conduisent de *Rome* aux frontières du Royaume de *Naples*, & que le Roi en feroit faite autant de son côté depuis *Naples* jusqu'aux frontières de l'Etat Ecclésiastique.

La Régence de *Naples* a nommé le Prince della Cattolica, de la Maison Sicilienne de Buonanni, à la place du Prince Jacy, Ambassadeur du Roi à la Cour d'Espagne.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE, depuis le mois dernier.

Toutes les Armées que la saison force à des quartiers de cantonnemens & d'hiver, les ont pris pour y jouir de quelques mois de repos: elles ne présentent ainsi que peu de mouvemens, & peu d'événemens. Mais les troupes de part &

d'autre font toutes réparties à pouvoir se rejoindre en peu de tems. Avant leur séparation & quelques jours après la retraite des Alliés de devant *Göttingen*, le Maréchal Duc de Broglie avoit formé le projet de déloger le Général Luckner d'*Heiligenstadt*, où il étoit depuis le 14. Décembre avec un Corps de cinq à six mille hommes. Il fit marcher en conséquence le 22. du même mois au soir, un détachement aux ordres du Comte de Broglie. Le mauvais tems qu'il faisoit depuis long-tems, lui avoit fait différer cette expédition ; mais comme il ne changeoit pas, & dans la crainte qu'un plus long retard ne fit connoître le projet à l'ennemi, Mr. le Maréchal fit partir divers détachemens de *Göttingen*, de *Witzenhausen*, d'*Allendorff*, d'*Eschweeg*, & de *Wanfrieden*. Celui de *Göttingen*, commandé par le Comte de Belsunce, devoit se joindre à *Rosfeldt* à celui de *Witzenhausen* que conduisoit le Comte de Broglie, pour attaquer *Heiligenstadt* du côté de *Duderstadt* ; celui d'*Allendorff*, commandé par le Chevalier de Modene, ayant sous lui Mr. de Jaucourt, étoit destiné à marcher par le grand chemin de *Heiligenstadt* ; & ceux d'*Eschweeg* & de *Wanfrieden* après s'être réunis au point de *Geismar*, & sous les ordres de Mrs. de Soupire & d'Agieu, devoient se diriger sur la droite d'*Heiligenstadt*, pour couper aux Alliés leur retraite sur *Muhlhausen*.

Continuons ce récit faute d'en avoir d'événemens plus importans. Le Comte de Broglie arriva à trois heures & demie du matin presqu'à la portée du canon de *Heiligenstadt* du côté de *Duderstadt*, mais n'ayant aucunes nouvelles des autres détachemens, & sachant qu'il y avoit six mille

des Princes &c. Février 1761. 131

mille hommes dans *Heiligenstadt*, il ne crut pas devoir commencer seul l'attaque. Il attendit le jour ; ce qui fit découvrir aux patrouilles des Alliés le détachement du Chevalier de Modene qui arrivoit. Il n'en fallut pas davantage à Mr. de Luckner pour commencer tout de suite la retraite. On se porta à lui barrer le chemin de *Duderstadt* ; ce qui réussit : il fut obligé de prendre ceux de *Stadtworbes* & de *Muhlhausen*, qui sont affreux, & dans lesquels son monde n'auroit pû se jeter, si la Colonne de Mr. de Soupire ne se fût pas trompée de route, & fût arrivée au point marqué. Mrs. de Broglie & de Belfunce se sont bien mis à la poursuite, mais leurs troupes, ainsi-que les autres des divers détachemens, ayant déjà fait six lieues par des chemins très-pénibles, & le Général Luckner s'étant retiré très-lestement, l'Infanterie Françoisé n'a pû arriver à tems.

On n'a pris aux Alliés dans cette tentative manquée, que quelques chariots d'équipages & fait environ 80 prisonniers, mais elle a servi à les éloigner un peu des bords de la *Werra*. Cependant ils continuoient d'occuper plusieurs postes dans le pays d'*Eychsfeldt*, dont le Maréchal-Duc crut devoir leur rendre le séjour incommodé & peu sûr. Pour y parvenir & profiter d'un tems qui annonçoit enfin la gelée, il résolut de faire attaquer en même-tems les postes de *Stadtworbes* & de *Duderstadt*, & il chargea de cette opération le Comte de Broglie, qui se rendit pour cet effet le 31. Décembre à *Allendorff* sur la *Werra*. Y ayant reçu des nouvelles justes de la position des Alliés, il ordonna aux différens détachemens déjà en mouvement de se porter sur deux points indiqués. Le Comte de

la Meth & le Marquis de Lofanges furent chargés de se porter avec 1200 Chevaux & mille Fantaffins fur *Stadtworbes*; ils devoient remplir un de ces deux objets, ou de surprendre Mr. de Luckner dans ses quartiers, ou du moins delui barrer la communication de *Duderstadt*. Mr. de Belfunce, avec 2400 hommes d'Infanterie & 600 de Cavalerie, eut ordre de se porter le 2. Janvier au point du jour aux portes de *Duderstadt* qui menent à *Gibelhausen* & à *Nordhausen*; & les Comtes du Chatelet & de Durfort devoient mener chacun une Colonne de mille hommes d'Infanterie, & venir joindre une Colonne de 1200 hommes que conduisoit le Comte de Broglie d'*Allendorff* en droiture fur *Duderstadt*. Ces combinaifons auroient eu vraisemblablement le succès qu'on devoit s'en promettre, si la pluye, qui a duré six semaines entières, n'eut mis dans la marche de toutes les Colonnes une lenteur inévitable. La Colonne que commandoit Mr. de Broglie est cependant arrivée à la petite pointe du jour à la vûe de *Duderstadt*; mais les autres n'ont pû se rendre à leur destination qu'à neuf & dix heures du matin, & ce retardement a laissé aux Alliés la liberté de se retirer de la Ville, & d'a ller jointe dans une très-bonne position qui est proche, les troupes qui s'y sont promptement rassemblées des quartiers voisins. Par ce contre-tems on n'a trouvé dans la Ville, en y marchant, que 200 hommes qui en gardoient les portes, & qui n'ont fait aucune résistance. Après avoir pris possession de la Ville, on a fait déboucher la Cavalerie pour se porter sur le flanc gauche du Corps des Alliés qui occupoient toujours les hauteurs de *Duderstadt*; & l'Infanterie n'auoit pas tardé à la suivre, s'ils n'eussent pris
alors

alors le parti de se retirer, prenant le chemin de *Nordhausen*.

Il ne restoit aucun doute sur leur retraite jusques vers les quatre heures du soir, qu'on vit revenir à peu près le même nombre de troupes reprendre la même position qu'elles avoient quittées peu d'heures auparavant. Comme le tout annonçoit de leur part un renfort & des projets offensifs, il n'y auroit pas eu à balancer de prendre le parti de se retirer, si la fatigue extrême que les troupes avoient essuyée depuis vingt-quatre heures avec un tems affreux, n'eût dû faire craindre de laisser bien du monde dans la Ville; & d'ailleurs une seconde marche de nuit auroit encore fait perdre beaucoup de traineurs.

Durant cette nuit il ne se passa rien. Le 3. à huit heures du matin on trouva les Alliés dans la même position. Les ordres furent donnés conséquemment pour la retraite; le pain qu'on leur avoit pris fut distribué aux troupes, ainsi que quelques magasins de grain; leurs prisonniers leur furent renvoyés; & avant dix heures les troupes se mirent en mouvement pour sortir de la Ville. Il étoit nécessaire de les rassembler dans une position propre à cacher le plus long-tems qu'il seroit possible cette retraite; ce qui la rendoit plus lente. Il fut ordonné de laisser 150 hommes d'Infanterie à chacune des quatre portes pour les garder jusqu'à l'entière évacuation: ces six cens hommes, aux ordres de Mr. de la Borde, devoient faire l'arrière-garde du tout.

Messieurs du Châtelet & de Belsunce, chargés chacun de la moitié du Corps de troupes qui étoit dans *Duderstadt*, exécuterent avec beaucoup de soins tous les ordres qu'ils avoient reçus du Comte de Broglie, & placèrent successivement

les troupes dans les deux positions qui leur avoient été indiquées; mais dès qu'on commença de passer de la première à la seconde, les Alliés s'en apperçurent, & s'ébranlerent peu après pour se porter aux portes, qu'ils attaquèrent à coups de canon avant que la Colonne eut entièrement débouché. Aussi-tôt que les dernières divisions furent prêtes à sortir, Mr. de la Borde commença à replier les gardes des ports, dont trois le rejoignirent sans être coupées par l'ennemi, qui avoit trouvé quelque passage pour pénétrer au rempart, du moment qu'il n'étoit plus gardé. Les trois Compagnies de Grenadiers de France, qui étoient de garde à la quatrième porte, ne rejoignirent pas, & les Alliés s'avançant dans la Ville, Mr. de la Borde se porta avec les troupes qu'il avoit déjà rassemblées pour le repousser : mais pensant avec raison que s'il tardeoit plus longtemps, il se trouveroit exposé à batailler avec des forces trop supérieures, il se détermina à rejoindre la queue de la Colonne, ayant d'ailleurs évacué généralement tout ce qui étoit dans la Ville. On présume que le Sergent par qui il avoit envoyé à ces trois Compagnies de Grenadiers de France l'ordre de la retraite, a été pris en le leur portant; ce qui les a empêchés de rejoindre à tems. Mr. de la Borde a été suivi assez vivement jusqu'à la sortie de la Ville, où il a rejoint le gros des troupes; il a eu une douzaine d'hommes tués ou blessés & deux Officiers; il a reçu lui-même une blessure à la jambe gauche qui n'est pas dangereuse.

Pendant que les Alliés se portoient avec une partie de leur Infanterie sur la Ville, ils faisoient marcher deux colonnes de Cavalerie considérables sur la droite & sur la gauche, qui se sont
 d'abord

des Prises &c. Février 1761. 135

d'abord portées sur les François avec beaucoup de vivacité ; mais la bonne contenance de ceux-ci & quelques charges des troupes légères faites à propos, les ont contenus, & leur en ont imposé au point qu'après avoir suivi pendant une lieue & demie sans avoir pû rien exécuter, ils ont commencé eux-mêmes à se retirer ; ce qui a permis de diviser alors les troupes Françoises, de renvoyer à *Gottingen* ce qui en étoit sorti, & ramener les autres dans leurs quartiers.

Le Corps du Général Luckner & celui de *Kilmansegg* avoient rejoint pendant la nuit ou dans la matinée les troupes qui avoient été opposées la veille aux François, & leur réunion les portoit au moins à 12 mille hommes : le premier de ces Corps s'étoit retiré avec précipitation de *Stadtworbes* à l'approche des détachemens commandés par le Comte de la Meth, qui avoit fait attaquer ce qui restoit dans cette Ville, par Mr. de Vignolles : on y a pris une trentaine d'hommes & quatre Officiers.

Cette expédition qui a été contrariée par le tems qu'il a fait, a cependant rempli l'objet de faire lever aux Alliés presque tous leurs quartiers & cantonnemens depuis *Moringen* jusqu'à *Stadtworbes*, & leur a occasionné beaucoup de fatigue & de désertion : elle doit naturellement leur laisser beaucoup d'inquiétude sur la sûreté des quartiers du pays d'*Eichsfeldt* & de la *Rhume*, s'ils se déterminent à les reprendre, la possession de *Gottingen* les menaçant également tous, & donnant la facilité de se porter sur les uns & sur les autres.

Les François leur ont fait environs 200 prisonniers, dont neuf Officiers. Le Comte de Broglie ne sauroit assez se louer de la bonne volonté que
les

les Officiers & Soldats ont témoignée malgré leur fatigue, & de la fermeté que toutes les troupes ont marquée vis-à-vis une supériorité aussi grande que celle de l'Allié, qui étoit au moins du double.

Les François ont eu une soixantaine d'hommes tués ou blessés. Mr. de la Borde & deux Officiers de Volontaires le font légèrement. Le Marquis de Nicolai a eu une forte contusion à l'attaque de *Stadtworbes*, Mr. Gloger, Major des Volontaires d'Austrasie, a été blessé, & Mr. de St. Marceau, Capitaine des Volontaires de Dauphiné, a été tué.

Voilà des deux Armées Françoisé & des Alliés l'action par laquelle elles ont mis fin à leur campagne : elle est rapportée bien amplement, comme on le voit; on l'a tirée du Bulletin de l'Armée Françoisé, où l'on trouve ordinairement les coups de la guerre, pour petits qu'ils soient, mis dans un détail qui n'en omet pas la moindre circonstance, afin de faire connoître ceux qui y ont part, ou qui s'y distinguent. Mais du côté des Alliés on peut en même-tems avancer que jamais un Corps de troupes surpris, n'a pû se tirer plus habilement d'affaire qu'il l'a fait à *Heiligenstadt* & à *Duderstadt*. C'est un éloge que les François eux-mêmes ne croient pas devoir leur refuser. Pour s'opposer dorénavant avec plus de sûreté aux François de *Gottingen*, cette Place qui, avec raison, leur tient si fort à cœur, ils ont réparé les fortifications de *Nordheim* & les ont garnies de bonnes pièces d'artillerie. Le Prince Ferdinand est toujours à *Uslar*, y ayant son Quartier-Général pour ne pas le changer, suivant quelque apparence, de tout l'hiver; il y a 42 pièces de canon & 35 mille hommes dans

les environs. Le Prince héréditaire de Brunswich a le sien présentement à *Munster*. On leur a vû de tems en tems ordonner encore des mouvemens à leurs troupes. On les a pénétrés : ils attendoient, sans doute, que le Maréchal de Broglie, qui a son Quartier constamment à *Cassel*, fit rassembler des voitures, en assez grand nombre pour porter à *Gottingen* dix mille sacs de grains & autres provisions qui y devoient nécessaires pour en faire subsister amplement la nombreuse garnison, jusqu'au tems que la saison permit de revenir aux armes. Alors le Prince Ferdinand auroit eu le tems de rassembler des troupes & de s'opposer au passage du convoi, & de-là *Gottingen* seroit tombée en son pouvoir : mais le Maréchal-Duc ayant à *Cassel* & sur la *Werra* tous les sacs de ses provisions, requit le 12. Janvier au soir les Officiers de prêter leurs chevaux à son dessein, & donna lui-même l'exemple en donnant les siens & tous ses mulets. Chacun se fit mérite de se porter aux vûes d'un Chef qu'il aime, qu'il honore, & à un bien si essentiel au service de son Roi. Dès le 13. quatre Colonnes partirent de *Munden*, de *Witzenhausen*, d'*Allenborff* & d'*Eschwege*; & près de six mille chevaux, avec 80. chariots, la plupart chargés de munitions de guerre, outre les provisions qu'avoient les chevaux, sont entrés dans *Gottingen*, sans rien laisser en arriere & sans la moindre perte. Il y avoit des détachemens pour couvrir ce convoi. Cependant ils étoient superflus ; car le tout a été exécuté avec tant d'habileté, de secret, de promptitude, qu'on n'a rencontré aucune troupe qui se fût portée pour y mettre obstacle. Dans ces jours le Vicomte de Eclsunce, qui est toujours dans *Gottingen*, a fait

fait enlever aux Alliés un poste qui en est voisin, & dans le tems qu'il étoit à se relever. Ce poste étoit de 130 hommes, dont 4 Officiers.

Au reste, toutes les troupes des deux Armées sont dans les quartiers, à peu de différence près par quelques changemens dans les positions, ou on les marqua le mois passé. La disette des vivres & des fourages est extrême dans celle du Prince Ferdinand, & il regne beaucoup de maladies parmi les François. Les Wirtembergeois sont retournés dans leur pays jusqu'à une autre campagne. Le Maréchal Duc de Broglie fait veiller en rigueur à la défense qu'il a faite aux Hessois d'avoir avec les Alliés ni intelligence ni commerce, principalement quant aux provisions. La défense porte peine de mort.

Armées en
Saxe & en
Silésie.

On n'a de ces Armées aucun événement à rapporter. Elles sont toutes en leurs quartiers d'hiver & de cantonnement dans une observation tranquille l'une de l'autre, & paroissent, pour le repos nécessaire aux troupes, devoir demeurer dans cet état jusqu'au Printems. Le centre de celle de l'Impératrice-Reine, au Commandement par *interim* du Comte d'O-Donel, est toujours à *Dresde*. Le Comte de Macquière continuë d'être à *Dippoldiswaldau* avec son Corps de troupes. Le Comte de Laschy cantonne entre cette Ville & *Dresde*. Le Baron de Beck est à *Neudorff* & y commande des Hussars, des Croates, quelques Bataillons de divers Régimens & les Régimens de Savoye & de Darmstadt. Mr. de Vogelsang a dans *Bautzen* le Régiment de Jeune-Modene à ses ordres. Le Comte d'Estershafy avec 500 Cavaliers, autant de Fantassins, des Croates & des Hussars, observe à *Kesselsdorff* les Prussiens qui sont à *Wilsdruff*: & les Régimens de l'Archiduc

chiduc Leopold, de Bathiani, deux Régimens de Hussars, & deux d'Infanterie occupent *Lauenstein* & *Altenberg*. Telle est la position de la grande Armée Impériale & Royale Autrichienne. La partie qui en est aux ordres du Général Baron de Laudohn, a son centre dans le Comté de *Glatz*, sa droite, commandée par le Lieutenant-Général de Draskowitz, est entre *Neustadt* & *Jagerndorff* dans la *Haute-Silesie*, & sa gauche que commande le Baron de Wolfersdorff, aussi Lieutenant-Général, est dans les environs de *Trautenau*. Mr. de Goltze, Général Prussien, opposé à Mr. de Laudohn, a son Quartier à *Ottmachau* sur la *Neis*; il étend ses troupes au-delà de *Munsterberg*, *Franckenstein*, *Reichenbach* & *Freyberg* jusqu'à *Landshut*: il occupe aussi *Gottesberg*, *Wattenbourg* & les Villages circonvoisins, & il a envoyé un détachement vers le *Bober*. A l'exception de quelques garnisons dans des Places fortes il n'y a plus de Prussiens dans la *Haute-Silesie*.

Mais leur grande Armée en *Saxe*, en *Thuringe*, & dont le Quartier-Général est à *Leypsig* où le Roi se tient depuis le 8. de Décembre, est distribuée suivant une liste qui en paroît, dans les quartiers de cantonnement que voici.

Le Général Braun avec les Régimens d'Infanterie *Wied*, *Forcade*, *Haus* & *Vieux-Brunswich* à *Naumbourg* & *Altenbourg*. Le Général Saldern avec *Schwartz*, *J. Stutterheim*, *J. Sidow* à *Zeitz*. Le Général Lind avec *Haack*, *Nimschefscky*, *Carlowitz*, *Behr* à *Shewnitz*. Les Généraux *Hulsen*, *Rôdel*, *Sydow*, *Zeinert*, avec *Sybourg*, *Zeinert*, *Hulsen*, *Grand*, *Salmuth* à *Freyberg* & environs. Les Généraux *Wied*, *Ramin*, *Ziethen*, *Gramerh*, *Kanitz*, *Queist* avec *Prusse*, *Schenkendorff*,

kendorff , Leftwitz , Charles , Vieux-Sydow , Diercke , Ramin , Bevern , Vieux Stutterheim , Bat. Fr. de Quintus à *Meissen* , *Nossen* & environs. Le Lieutenant-Général Forcade avec Goltz à *Dobeln* , Manteuffel à *Roswein* , Queist à *Mittweida* , Wedel à *Waldheim* , Gardes , Saldern , Prince Henri à *Leypsig* ; cinq Escadrons de Dingelstadt & un Bataillon Franc de Salomon du côté de *Zwickau* & cinq Escadrons de Dingelstadt du côté de *Torgau*.

H U S S A R S.

Dix Escadrons de Ziethen dans les environs de *Naumbourg* , *Altenbourg* & *Zeitz*. Quatre Escadrons de Kleist , deux Escadrons de Dragons Francs à *Chemnitz* & environs. Six Escadrons de Kleist , deux Escadrons de Dragons Francs & deux Escadrons de Hussars Francs dans les environs de *Freyberg*. Dix Escadrons de Mehring du côté de *Meissen*.

D R A G O N S.

Les Lieutenans-Généraux Meyer , Bilow , Spann , Kroko avec dix Escadrons de Meyer dans les environs de *Chemnitz* , dix de Bareith , cinq de Wirtemberg & de Plathen dans les environs de *Freyberg* ; cinq de Zetteritz , cinq de Normann & cinq de Kroko dans les environs de *Meissen*.

C U I R A S S I E R S.

Trois Escadrons des Gardes du Corps près de *Leypsig* , cinq de Gens d'Armes dans les environs de *Wurzen*. Les Lieutenans-Généraux de Plathen & Bandemier avec cinq Escadrons de Carabiniers dans les environs de *Mersebourg* ; cinq du Prince Henri dans les environs de *Weissfels* & six de Seidlitz

des Princes &c. Février 1761. 141

Seidlitz au-delà de la *Saala*, entre *Weissenbourg* & *Mersebourg*. Les Lieutenans-Généraux Prince de Holstein, Meinicke, Schlabrendorff, Flantz, Afcherleben avec cinq Escadrons du Prince Frederic à *Roehlitz* & *Geithayn*, cinq de Spann à *Pegau*, cinq de Schlabrendorff à *Borna*, *Lobstad*, *Roche*, cinq de Schmettau dans les environs de *Glauchau*, cinq des Gardes du côté de *Langersaltza*.

Mais de ces divers Régimens, Bataillons, Escadrons, on compte de blessés encore actuellement 6500 à *Torgau*, 3500 à *Leypsig*, 2800 à *Eulembourg*, 1200 à *Wittenberg*, 700 à *Domitz* & 2400 dans différens Villages; ce qui ensemble feroit le nombre de 17100, dont plus des deux tiers ont reçu leurs blessures à la Bataille du 3. Novembre donnée près de *Torgau*.

Pour faire subsister cette Armée, c'est toujours aux extorsions que le Roi de Prusse a son recours dans les infortunés pays qu'elle occupe. Descendons de nouveau dans cet affreux détail. Le Cercle Electoral de *Saxe* sans celui de *Misnie*, est taxé à 987783 écus, dont voici l'emploi: 343500 écus pour la caisse de la Steuer, qui ne s'épuisera pas en payemens; 105500 pour faire des hommes, à cent écus par tête, qu'on enlevera de vive force; 352000 pour le train d'Artillerie & son service; 58650 pour remonte à 50 écus par cheval, y compris sans doute le profit des Entrepeneurs; 128133 pour le don gratuit des Nobles, qu'on exigera néanmoins par exécution militaire. Mais ce n'est pas tout; le Cercle de *Misnie* payera pour sa part 648000 écus pour la caisse de la Steuer, 199000 pour les recrues; 66300 pour l'Artillerie, 209146 à titre de don gratuit imposé sur la Noblesse. Le même

même Cercle de *Misnie* fournira de plus en nature 128000 boisseaux de farine, 576000 d'avoine, 4046666 bottes de foin, & 1799920 rations de paille. Non-content de ces extorsions on exige encore de *Delitz*, 15000 écus de contributions, autant de *Grimma*, 9000 de *Colditz*, 3000 de *Reda*, 8000 de *Eulenbourg*, 6000 de *Toucha*, 9000 de *Pi na*. C'est-à-dire, 2175229 écus de tout l'Electorat, sans compter les frais de Fourage.

Si donc les précédentes contributions du Directoire Militaire de *Torgau*, présentement établi à *Leypsig*, ont paru énormes, celles-ci doivent passer l'imagination, réflexion faite sur ce que les habitans, dans l'impossibilité où ils sont de les livrer, se voyent à la veille d'avoir leurs maisons & le peu qui leur reste de faculté mises au pillage & au feu, suivant les menaces qu'ils en ont. D'*Erfurth*, Capitale de la *Haute-Thuringe*, où deux Régimens de Cavalerie Prussienne se sont rendus au mois de Décembre, il a été demandé une nouvelle contribution de cent-cinquante mille écus, dont vingt mille ont été déjà payés, de plus quatre cens hommes de recrues & cinq cens chevaux qu'il faut fournir, sans admission de représentations sur ce sujet. Du *Mec-klembourg*, la partie de l'Armée Prussienne qui y est aux ordres du Prince Eugene de Wirtemberg, exige actuellement une somme de quinze cens mille écus en espèces, 15000 recrues, 2000 lits, 6000 chevaux, 6000 moutons, 4000 bœufs, & les livraisons de fourrages avec les corvées pour les charrois. Le Prince Frédéric a la liberté de tout faire dans ce malheureux Duché; il se tient à *Rostock* avec un Corps seulement de 5000 hommes, mais hors de toute appréhension

tion de la part des Suedois qui s'en sont fort éloignés, au-lieu qu'il leur étoit fort praticable de délivrer le *Mecklembourg* de ces hôtes qui l'épuisent. Mais on ne croit pas que ce pays puisse derechef remplir les demandes faites : elles surpassent ses revenus, & déjà la plûpart des Villes ont été obligées d'hypothéquer les biens de leurs Chambres de finances, pour le payement des contributions, tant en argent qu'en nature, qu'elles ont dû fournir aux Prussiens en l'année 1758. Néanmoins & malgré les contributions exorbitantes que les Prussiens tirent de ce Duché, le Souverain s'est rendu de *Schwerin* à *Lubeck*, & ses troupes se rendent dans la *Poméranie-Suedoise*, comme s'il y avoit une Convention secrète entre lui & le Prince de *Wirttemberg*, pour faire hiverner les Prussiens dans son pays. A la vérité ils y sont bien, ils y agissent en maîtres, & sont toujours à portée d'observer les Suedois, dont ils n'ont aucun sujet de crainte d'être troublés dans les quartiers qu'ils prennent, puisqu'ils ont retirés dans leur *Poméranie* depuis le mois de Novembre, ne font & n'ont fait depuis aucun mouvement tendant à la moindre opération guerrière.

Du côté des Russes, le Corps Prussien du Prince de *Wirttemberg* doit être aussi des plus tranquille; ils ne font, à l'exemple des Suedois, dans la *Poméranie Prussienne*, dans la *Prusse* qu'ils occupent, & en *Pologne* où ils ont pris des quartiers, nuls mouvemens qui tendent à troubler tant soit peu le repos dont ils ont si besoin pour se remettre des grandes fatigues d'une campagne dans laquelle, entre plusieurs courses & nombre d'exploits qui s'ensuivent ordinairement, exécutés par le Général de *Tottle-*

ben, ils ont entrepris & levé ensuite le siège de *Colberg* sous le commandement de l'Amiral *Mischakoff*; dans laquelle ils se sont retirés aussi promptement de devant *Francfort-sur-l'Oder* où ils s'étoient présentés, aux ordres du Maréchal de *Soltikoff* &c. De ces actions on a voulu faire un crime à ces deux derniers Généraux : mais mandés à leur Cour, ils ont heureusement trouvé le moyen de s'en justifier en plein. Le Comte de *Buturlin* commandant les Russes de l'Armée Impériale Czarienne, on ne sçait si c'est en chef, est à *Marienbourg*; le Comte de *Fermer* qui, sans doute, partage avec lui le commandement, est à *Marienwerder* : ils sont tous deux *Felt-Maréchaux*, ainsi que le Comte de *Soltikoff*, & encore un autre Général qui est le Comte de *Czernicheff*. Laissons ainsi reposer les troupes que commandent tous ces Généraux jusqu'à une autre campagne, dont ils promettent l'ouverture à faire plutôt que n'a été faite celle qui est terminée. *Dantzic* paroît cependant devoir tenir dans ses environs pendant l'hiver une troupe de Russes, qui y étoient encore sur la fin de Décembre; ce qui n'est pas fort du goût des Magistrats ni de la Bourgeoisie de cette Ville; aussi les font-ils observer toutes les nuits par des détachemens, outre que les Gardes Bourgeoises sont doublées pour ce sujet.

Quant à l'Armée de l'Empire, dont il n'y a qu'un mot à dire, il ne paroît pas qu'elle ait rien à craindre pendant cet hiver de la part des Prussiens. Le Général de *Haddick*, qui la commande en l'absence du Prince Palatin de *Deux-Ponts*, a manœuvré avec beaucoup de capacité depuis qu'il en a pris le commandement. Sa contenance & ses bonnes dispositions en ont imposé

des Princes Ec. Février 1761. 145

Imposé aux Prussiens, qui se promettoient des quartiers d'hiver en *Franconie*. Il s'est soutenu dans une position qu'il avoit bien prise sur la *Saala* & l'*Elster*, & depuis, ses quartiers d'hiver & de cantonnement pris, s'étendent depuis *Asch* jusqu'à *Arnau*. Le Prince de Stolberg, Lieutenant-Général, commande tout le Cordon, ayant sous lui les Généraux-Majors de *Wartensleben*, de *Kleefeld* & de *Wezzey*.

V I E N N E.

Les premiers jours de cette année se sont passés à la Cour & à la Ville en fêtes diverses. A la cérémonie annuelle du premier de Janvier, s'est jointe la solennité du jour anniversaire de la naissance de l'Archiduchesse Infante, qui avoit été remise à ce jour-là par l'Impératrice-Reine. Des mariages illustres célébrés avec l'agrément & en présence de Leurs Majestés Impériales, ont rempli de fêtes les jours suivans. Les deux Princes Royaux de Pologne & de Saxe, Albert & Clement, qui sont arrivés de l'Armée le 23. Décembre en cette Capitale, pour y passer quelques semaines, ont été & sont de presque de toutes les fêtes. Les Conseil, les conférences militaires sur les opérations d'une nouvelle campagne, ne laissent pas de se tenir fréquemment à la Cour. Le Duc Charles de Lorraine y assiste souvent; & l'on ne parle plus de son départ pour retourner dans son Gouvernement général des Pays-Bas, ce qui fait présumer qu'il est différé jusqu'au Printems : & peut-être qu'il n'aura pas lieu encore de long-tems, si Son Alt. Royale venoit à se charger peut-être du Commandement de l'Armée pendant la nouvelle campagne. Madame Royale

sa ſœur paroît devoit auffi paſſer l'hiver à *Vienne*.

Le Maréchal Comte de Daun a commencé le 16. Décembre à donner la parole en ſa qualité de Gouverneur de *Vienne*. Il eſt autant que rétabli de ſa bleſſure, puisſque depuis le commencement de Janvier il paroît preſque tous les jours à la Cour.

Le 8. arriva de l'Armée le Duc d'Ahremberg avec la Duchefſe ſon épouſe, qui, à la nouvelle de la bleſſure de ce Prince, s'étoit renduë des Pays-Bas auprès de lui pour lui donner ſes ſoins. Le Baron de Laudon doit auffi arriver à *Vienne* ſur la fin du préſent mois de Février.

Le Maréchal Prince de Birckenfeld étant mort depuis peu à *La Haye*, l'Impératrice-Reine a diſpoſé du beau Régiment de Cuiraffiers qu'il avoit à ſon ſervice, en faveur du Comte de Stampa, Lieutenant-Général de ſes Armées.

On parle beaucoup à *Vienne* d'un Tribunal ſuprême & Souverain que Sa Maj. Imp. & Royale Apoſtolique auroit réſolu d'établir inceſſamment. A ce Tribunal on déféreroit toutes les affaires de quelque nature qu'elles fuſſent, politiques, civiles, militaires, de finance, de commerce, &c. & il jugeroit en dernier reſſort. Sa Majesté elle-même y préſideroit. On ne ſçait pas encore tous les Membres qui le compoſeront, mais on eſt comme aſſuré des Comtes de Kaunitz-Rittberg, de Daun, de Haugwitz & de B'umeggen.

Le Comte Sigifmond de Khevenhuller Metſch, qui eſt revenu depuis peu à *Vienne* de ſon Ambaſſade Extraordinaite à la Cour de Portugal, va paſſer à *Turin* avec le même caractère; & le

Comte

des Princes &c. Février 1761. 147

Comte de Mercy d'Argentau qu'il remplace, ira relever le Comte d'Estershazy à la Cour de *Petersbourg*.

Il y a eu un incendie à *Prague* dont toute la Ville a été avec raison très-allarmée. Le feu y a pris la nuit du 16. au 17. Décembre dans le Château : il a commencé par les meules de foin & a consumé ce magasin & le Manège. Une maison attenante, la Boucherie, le Comptoir où l'on pesoit les foins & où l'on en percevoit les droits, ont été en partie la proie des flammes. On craignoit pour le Château, mais le peu de vent qu'il faisoit alors & une grosse pluye survenue a fait que le feu engouffré dans les meules s'est ralenti le 20, qu'il duroit encore, On pense que l'accident n'est pas arrivé naturellement.

N O R D.

S U E D E. La Diète trouve, comme d'ordinaire, des difficultés à applanir, d'autres à surmonter. Mais doit-il paroître surprenant s'il s'éleve quelquefois des sentimens différens, & si l'on voit de la desunion dans une assemblée aussi nombreuse qu'est celle d'un Royaume dont tous les Ordres de l'Etat, Ecclésiastique, Noble, Bourgeois, Payfan, la composent. On en a vû dans toutes les assemblées & on le verra toujours. S'il s'agit néanmoins de quelques différends aujourd'hui, ils ne sont pas tels justement qu'on le publie en pays étrangers. Entre autres on y a parlé beaucoup d'un point que voici. Suivant les Constitutions fondamentales du Royaume, il est du devoir des Etats, ils y sont même autorisés à chaque assemblée, de recevoir

les Journaux, les Protocolls, les Procès Verbaux du Sénat. Cet examen ne se fait toutefois que par le Comité secret. Dans la présente Assemblée quelques-uns des principaux Membres de la Noblesse ont souhaité qu'on établit une Commission particulière pour examiner divers articles, mais cette prétention, comme nouvelle, ayant été rejetée; les Sénateurs ne seront obligés de rendre d'autres comptes que ceux qu'ils ont rendus, suivant l'usage, lors de la tenue des autres Diètes. Au reste, quelque nombreuse que soit l'Assemblée, & si l'on veut, quelque différence qu'on y remarque en certains sentimens, l'on garde cependant un vrai silence sur ce qui se passe dans ses délibérations, & il n'y a que les faits publics qui parviennent à la connoissance d'un chacun. Mais ce sont bien les principaux; & les voici. Le Comité secret a arrêté « que le
 » Roi seroit supplié de donner ses ordres pour
 » que les Vaisseaux & Navires, destinés à pro-
 » téger, dans cette année 1761, le Commerce
 » & la Navigation, fussent en état d'être équi-
 » pés & de servir de bonne heure; requérant en
 » même-tems qu'on fit à ce sujet les enrôlemens
 » nécessaires; que l'on prît des Pilotes & des
 » Chirurgiens habiles; & que la Flotille, desti-
 » née à agir en *Poméranie*, fût avitaillée à
 » tems. » Ce Comité, dont les Membres ont
 été élus après quelques séances de l'Assemblée, fait aussi des recherches sur ce qui concerne le change, le cours des espèces, l'économie intérieure & le Commerce. Enfin, malgré des intrigues & des débats très-vifs que la guerre présente, commencée en 1756, a occasionnés dans la Diète, la plus grande partie des Membres, dont elle est composée, ont opiné pour qu'il
 soit

Soit continué à remplir les engagements que la Couronne de Suede a contractés lors de la conclusion du Traité de *Westphalie* en 1748. Conséquemment la résolution doit être prise de porter l'Armée Suedoise jusqu'à trente mille hommes pour l'ouverture de la campagne prochaine.

Avant cette espèce de décision le Colonel *Pecklin*, fait Membre du Comité secret en la place de *Mr. Blomcreutz*, avoit présenté un Mémoire au Corps des Nobles sur l'abus qui résulte de la simple déposition du cas de crimes. Le Général *Ehrenswård*, qui a succédé au Général de *Lieven*, en avoit remis un autre sur la guerre présente. *Mr. Sirennius* avoit fort insisté, dans un troisième, pour qu'on ne levât pas de nouvelles recrues en Suede, pour qu'on n'y imposât aucun nouveau subside avant d'avoir mis un état fidèle des fraix de la guerre sous les yeux des Membres de la Diette. Mais sur ces points, sur nombre d'autres, & enfin pour la totalité des affaires, on a nommé des Commissaires-Examineurs du Sénat. Ils sont au nombre de 250, dont cent du Corps des Nobles & 50 de chacun des trois autres Ordres de l'Etat.

Le Comte de *Gillenbourg*, Sénateur, ayant demandé sa démission dans une des assemblées ordinaires de la Diette tenuë le 21. Décembre, on la lui accorda d'abord, même avec une pension annuelle. Le Comte de *Lieven* le remplace. Comme il vaquoit encore une place dans le Sénat par la mort du Sénateur *Ehtenpreifs*, elle a été remplie par *Mr. de Lagerlicht*, Vice-Président d'*Abo*.

Pour les affaires du dehors, on voit une Ordonnance du Roi, par laquelle il est défendu à
les

ses Sujets de prendre parti dans les troupes des Mécontents de l'Isle de Corse. L'ordonnance enjoit même aux Suedois de ne se charger d'aucune commission propre à troubler le Commerce & la Navigation des Genoïs.

On n'a rien à marquer du *Dannemarc*, Royaume tranquille & florissant dans les Arts & le Commerce sous l'heureux règne du Roi. Sa Majesté, qui a allarmé la Cour & tous ses Sujets pour l'accident qu'elle a eu, se rétablit de jour en jour, elle n'en souffre plus. Sa jambe cassée est remise au mieux. Tous les Ministres étrangers, qui résident à *Coppenhague*, vont presque tous les jours à *Jagersbourg* chez le Grand-Maréchal, pour s'y informer de l'état du Roi. On équipe actuellement dans le Port de *Coppenhague* le Vaisseau de guerre le *Groenland* pour le faire mettre en mer au Printems & y escorter les Navires de la Compagnie du Levant.

R U S S I E.

Dans ce tems d'hiver les Conseils & les conférences se tiennent fort fréquemment à la Cour de *Petersbourg*. Ce qui en fait la matière ce sont les moyens propres à parvenir à une conciliation d'intérêts des Puissances belligérantes, enfin à une pacification générale : car on sçait que jusqu'à présent ils n'ont nullement roulé sur des affaires militaires ni sur des plans de campagne. Le Ministre d'Angleterre, qui est Mr. Keith, habile Négociateur, tâche de bien faire goûter à la Cour les sentimens que la sienne a conçus depuis long-tems sur ce grand point; & il paroît d'autant plus qu'on ne les rejetté point, que le Baron de Storganoff va partir incessamment pour

Vienne,

Vienne, afin d'y faire des déclarations dont on se flatte d'un succès; c'est-à-dire, qu'étant péchées mûrement elles pourront rapprocher les Puissances desunies par la guerre à des termes de paix. On le souhaite ardemment dans tout l'Empire de Russie, & ce sont les souhaits de l'Impératrice qui en tient les rênes. Cette auguste Souveraine n'en demeure cependant pas moins fermement résoluë de ne se départir en aucune façon de ses Alliés : mais le fond de la commission apparente de Mr. de Storganoff, est d'aller complimenter Leurs Majestés Impériales des Romains sur l'auguste Mariage du Sérénissime Archiduc Joseph, leur fils aîné, avec la Princesse Isabelle de Parme, qui a été notifié à Sa Majesté Impériale Czarienne par le Comte de Hamilton envoyé de Vienne à ce sujet. Ce Seigneur s'étant acquitté de cette commission, a pris les audiences de congé, & il est en route pour retourner à *Vienne*.

On a été fort mécontent à la Cour d'une partie des opérations de l'Armée Russe pendant la campagne dernière, & de ce que le concert n'y a pas été observé avec les opérations de l'Armée Impériale & Royale Autrichienne, suivant le plan qui en étoit tracé; de ce qu'on n'y a pas mieux profité des avantages acquis, mais surtout de ce que la levée du siège de *Colberg* en a suivie. Une commission a été établie en conséquence pour examiner la conduite des Officiers à qui on impute la levée de ce siège, & qui en prenant le tems défavorable & d'autres raisons de cette nature comme des causes suffisantes de leur justification, comptoient bien que le Ministère ne s'éloigneroit pas de les approuver. Il n'en a pas été ainsi; il a été question de faire
une

une punition de cette prétenduë lâcheté; l'Amiral de Mischakoff & le Général-Major de Demidou, qui ont commandé au siège, en ont été taxés principalement : ils ont été mandés à *Petersbourg*; & malgré la honte dont on prétendoit qu'ils se fussent couverts, on les a absous, & on leur a permis de reparoitre à la Cour. On ne sçait jusqu'à présent par quelles raisons victorieuses ils s'en sont lavés, & ont détruit les bruits qu'on a répandus contre-eux dans cette expédition.

ARTICLE VI.

Qui contient les Naissances, les Mariages & les Morts de personnes illustres.

NAISSANCES. La Princesse épouse du Prince de Nassau-Weilbourg est accouchée d'un Prince. *Voyez l'article de Hollande du présent Journal.*

La Comtesse régnante de Solms-Hohen-Solms, Lich & Tecklenbourg, née Burgrave & Comtesse de Dohna, est aussi accouchée d'un fils dans le lieu de sa résidence.

MARIAGES. Le 5. Janvier l'Archevêque de Vienne donna dans les appartemens de l'Impératrice-Reine, la bénédiction nuptiale au Prince de Lamberg & à la Comtesse fille du Prince de Trautsohn. Cet illustre couple, ainsi que les parens des deux côtés, eurent ensuite l'honneur de diner à la table de Leurs Majestés Impériales.

Le

des Princes &c. Février 1761. 153

Le même soir les fiançailles du Comte de Kaunitz-Rittberg, fils aîné de Mr. le Chancelier de Cour & d'État avec l'ainée des Princesses d'Oettingen, se firent aussi à la Cour de Vienne; le mariage s'est célébré le 15. du même mois, que la Princesse fut déclarée Dame d'Atour de l'Impératrice-Reine Apostolique. Elle avoit reçu la Clef d'or le 14. Décembre dernier.

Le même jour se firent aussi à *Vienne*, dans l'Hôtel du Maréchal Prince de Lichtenstein, les fiançailles du Comte Xavier de Harrach, Colonel du Régiment de Puebla, avec la Comtesse de Hohenembs.

Le fils aîné du Prince de Rohan Gumené, épouse à *Paris* Mademoiselle de Soubise, fille du Prince de ce nom.

Le Marquis de Duras, fils aîné du Duc de Duras, Pair de France, premier Gentilhomme de la Chambre du Roi, Lieutenant-Général de ses Armées, ci-devant Ambassadeur-Extraordinaire en Espagne, épousa le 10. Décembre à *Paris* Mademoiselle de Noailles, fille aînée du Comte de Noailles, Duc de Mouchy, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Grand d'Espagne de la première classe, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'or, Grand-Croix de Malthe &c.

M O R T S. Le 2. Décembre la Duchesse douairière d'Atri, née Spinola y la Cerda, Dame d'Honneur de la Reine douairière d'Espagne, est morte à *Madrid* dans la cinquante-troisième année de son âge. La Duchesse de Priego lui succède.

Leopold-Frédéric des Barons d'Eck & Hungerbach, Evêque d'Olmutz, Prince du St. Empire Romain, &c. est mort le 15. Décembre dernier à *Cremfier*, âgé de 63 ans.

Le 25. mourut à *La Haye* le Prince Guillaume de Birckenfeld, Général de Cavalerie au service de la République des Provinces-Unies des Pays-Bas, & Gouverneur de *Namur*. Ce Prince avoit 60 ans. Les Etats-Généraux ont donné son Gouvernement à Mr. Hop, Lieutenant-Général, qui étoit Commandant de *Namur*.

Jerôme Prince de Pamphili-Aldobrandini-Facobenedetti, mourut à *Viterbe* le 21, âgé de 84 ans. Il laissa un héritage immense, comme on va le remarquer. Le Cardinal Camerlingue hérite d'un million deux cens mille scudis. Le Prince Doria, descendant de la célèbre Dona Olimpia, nièce du Pape Innocent X. Pamphili, hérite des Biens fonds. Le Prince défunt a fait aussi des legs considérables. Par son Testament il donne à toutes les personnes de sa Maison, Agens, Procureurs &c. les appointemens pour toute leur vie, dont ils jouissoient pendant la sienne. A la Princesse son épouse il laisse 20000 scudis de leg & 5000 par an; à chacune de ses deux filles qui sont Religieuses il donne mille scudis; au Cardinal Oddi, Evêque de *Viterbe*, 20000 scudis; aux Capucins pour la Béatification du Frère Crespini, & pour cinq mille Messes il donne aussi 20000 scudis. Il a fondé six Bénéfices dans l'Eglise de Sainte Agnès à *Viterbe* &c.

Le 28. mourut à *Vienne*, âgé de 63 ans, Jean-Christophe Burchard Baron van der Klée, Seigneur de Patelau & Strauba, Conseiller actuel du Conseil Aulique de l'Empire sous les Empereurs Charles VI, Charles VII. & François aujourd'hui glorieusement regnant.

Jean-Moreau de Sechelles est mort à *Paris* le

des Princes &c Février 1761. 155

31. dans la soixante-onzième année de son âge. Il avoit été successivement Intendant du Hainault; de l'Armée Française de Bohême, de Flandres & des Armées du Roi Très-Chrétien dans la dernière guerre du Brabant; Conseiller d'Etat, Contrôleur-Général des Finances & Secrétaire d'Etat. La France perd en lui un Magistrat intégrè, aussi chéri qu'estimé des peuples.

Le Marquis de Torre-Blanca, Maréchal des Camps & Armées du Roi des Deux-Siciles, est mort sur mer dans sa traversée à bord du Vaisseau le *Terme* : il alloit de *Naples* en *Espagne* avec espérance qu'un changement d'air lui rendroit la santé. On lui a fait des obsèques à la manière des Maïns : son corps attaché sur une planche avec quatre boulets aux quatre extrémités, a été jetté à la mer, au bruit de toute l'artillerie & de toute la mousquetterie du Vaisseau.



Le Sr. Collin, Graveur ordinaire du Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar & de la Ville de *Nancy*, demeurant vis-à-vis les R. Pères Dominicains à *Nancy*, vient de mettre en vente la quatrième vûe des nouveaux Bâtimens de *Nancy*, qui est celle de la Place d'Alliance & de la fontaine élevée par le Roi pour monument de l'Alliance contractée par le Traité de *Versailles* du premier Mai 1756, entre l'Impératrice-Reine de Hongrie & de Bohême, & le Roi Très-Chrétien. Cette Estampe est gravée avec goût & précision; elle est de la grandeur des deux vûes de la Place nommée *Carrière* & de l'Hôtel de Ville

156 *La Clef du Cabinet*

de Nancy. Le prix de chacune est de 24 sols de France.

Le même a aussi gravé la Statuë pédestre de Louis XV. élevée sur la Place Royale de Nancy du prix de 24 sols ; deux Portraits du Roi de Pologne Duc de Lorraine, 12 sols pièce ; celui de Mr. Drouas Evêque de Toul, 12 sols.

On nous adresse une traduction en Vers du Pseaume 138, pour l'insérer dans notre Journal. Elle nous vient d'un ami occupant une place honorable dans le Barreau en la Ville de *Verdun-sur-Meuse*. Nous aimons de l'obliger en ce point. Le même a traduit dans le même goût tous les autres Pseaumes de David. Par la traduction de celui-ci, on pourra juger de celle de tous les autres.

P S E A U M E C X X X V I I I.

Domine probasti me & cognovisti me, &c.

TU m'éprouves, Grand Dieu, comme l'or dans la
flame,

Tu vois à découvert les replis de mon ame,
En tous tems, en tous lieux ;

Tu vis en me formant ce qu'à présent je pense,
Ma conduite & mon sort avant mon existence
Etoient devant tes yeux.



Je voudrais donc en vain t'opposer un nuage,
Tu vois tous mes projets, tu préviens mon langage
Et le son de ma voix,

Tu vis avant les tems les effets & les causes :
De ta main qui renferme & les lieux & les choses
Je ne puis fuir le poids.

Tu



Tu me connois bien mieux que je ne fais moi-même,
Aux pénétrants raisons de ta clarté suprême
Où puis-je être caché !
Est-il une retraite à tes yeux inconnue,
Où je puisse soustraire à ta perçante vûe
Ma honte & mon peché ?



Qu'au Ciel je monte, ou bien qu'aux Enfers je
descende,
A voir par tout mon Juge il faut que je m'attende,
De mon Dieu tout est plein;
Si je prens pour te fuir les ailes de l'Aurore,
Au bout de l'Univers je me retrouve encore
Sous tes yeux, sous ta main.



Si je dis quand la nuit tendra ses voiles sombres,
Elle ensevelira mes plaisirs dans ses ombres,
La nuit se change en jour :
Dieu qui fis le Soleil, la Lune & les Etoiles,
La plus sombre des nuits pour toi n'a point de voiles,
Ni mon cœur de détour.



Tu vois ce que je crains, tu vois ce que j'espère,
Ta main qui m'a formé dans le sein de ma mère,
M'a fait ce que je suis :
Sur moi-même admirant ton admirable ouvrage,
Je veux en m'offrant tout à toi seul en hommage
T'offrir ce que je puis.



Tu comptois tous mes os & toutes leurs jointures,
Avant que ta bonté tirât les créatures
De ton sein paternel ;
Quand tout n'étoit encor qu'une confuse masse,
Mes jours étoient écrits, & mon nom avoit place
Dans ton Livre éternel.



Que si nul des mortels ne sort de ta-mémoire,
 Grand Dieu, qu'à tes amis tu prépares de gloire!
 Et de bienfaits divers!
 Tu rendras leur empire à jamais immuable,
 Tu les multipliras plus que les grains de sable
 Qui sont au fond des mers.



Que pour eux ton amour est prodigue en merveilles!
 J'y pense en me couchant, & quand tu me reveilles,
 Dans tes mains j'aperçois
 Ton glaive étincelant levé sur les coupables;
 De sang, de cruauté, Monstres insatiables,
 Eloignez-vous de moi.



Fuïez, vous dont la bouche est ouverte au blasphème,
 Insensés dont l'orgueil prétend malgré Dieu même,
 Envahir nos Cités;
 Que je hais, ô Grand Dieu, les objets de ta haine!
 Qui connoit comme toi mon horreur souveraine
 Pour leurs impiétés!



Epreuves donc mon cœur, vois quel amour l'enflame,
 Règle tous mes desirs, ne laisse dans mon ame
 Rien d'impur à tes yeux;
 Hors de Toi si je cherche & ma paix & ma joie
 Ramenes-moi, Seigneur, dans ta divine voie
 Qui conduit l'homme aux Cieux.

On nous a remis aussi, mais trop tard pour ce présent Journal, l'*Extrait d'un Cours de Morale par sentences détachées* de l'Abbé Gerdolle, qu'il se propose de remplir. Il y a beaucoup d'esprit & de bon sens dans cet Extrait. Nous en ferons usage le mois prochain.